

Dossier consolidé

Date de création : 28-09-2026

Projet de loi 8747

Projet de loi relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer

Date de dépôt : 12-05-2026

Date de l'avis du Conseil d'État : 30-06-2026

Auteur(s) : Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
12-05-2026	Déposé	20260720_Depot	<u>3</u>
30-06-2026	Avis du Conseil d'État	20260731_Avis	<u>52</u>
21-07-2026	Avis de chambre(s) professionnelle(s) : Chambre de Commerce	20260721_Avis	<u>55</u>
12-08-2026	Avis de chambre(s) professionnelle(s) : Chambre des Métiers	20260812_Avis	<u>59</u>

20260720_Depot

N° 8747
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**relative à la construction du Sportlycée et
d'un internat à Mamer**

* * *

Document de dépôt

Dépôt: le 12.5.2026

*

Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1^{er}, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 29 avril 2026 approuvant sur proposition de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1^{er}. La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics est autorisée à déposer au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés le projet de loi relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer et à demander l'avis y relatif au Conseil d'État.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 12 mai 2026

Le Premier ministre

Luc FRIEDEN

*La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics*

Yuriko BACKES

*

EXPOSÉ DES MOTIFS



1. INTRODUCTION

1.1. Historique et situation actuelle

Depuis sa création en 2012, le Sportlycée (SLL) connaît une croissance continue, tant en termes d'effectifs d'élèves-sportifs qu'en matière de coopération institutionnelle avec le mouvement sportif luxembourgeois. À ce jour, 506 élèves-sportifs y sont inscrits et 21 conventions encadrent la coopération entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère des Sports ainsi que 21 fédérations sportives nationales.

Ce développement rapide révèle néanmoins les limites structurelles du site actuel du Sportlycée à l'Institut national des Sports (INS) à Luxembourg-Cents. Les infrastructures scolaires et sportives ne répondent plus aux besoins d'un établissement fondé sur la double carrière des jeunes talents sportifs. Ainsi, le programme d'entraînement doit aujourd'hui être réparti sur plus de 15 sites différents aux heures de pointe, ce qui entraîne une perte de temps significative pour les élèves-sportifs et une charge organisationnelle et logistique disproportionnée. À cela s'ajoute la mise en place hebdomadaire d'environ 60 navettes vers les lieux d'entraînement, générant une fatigue accrue et des coûts élevés avec une diminution de l'efficacité, en contradiction avec la mission même du SLL.

L'extension du bâtiment scolaire réalisée en 2020, bien qu'utile, n'a apporté qu'une réponse temporaire à l'augmentation des besoins et les locaux sont désormais sous-dimensionnés. Par ailleurs, l'internat existant ne dispose que de 49 places, alors que le SLL, établissement à vocation nationale et non « lycée de proximité », accueille des élèves provenant de l'ensemble du pays. La capacité d'hébergement ne correspond plus à la demande, qui la dépasse largement. Une augmentation substantielle des capacités d'internat est devenue indispensable afin de garantir l'égalité d'accès à l'établissement.

Les contraintes foncières et les limites d'aménagement du site de l'INS rendent toutefois impossibles la construction d'un internat à capacité suffisante, l'extension durable du bâtiment scolaire ainsi que l'intégration d'infrastructures sportives supplémentaires.

L'absence d'autres lycées dans la proximité immédiate limite en outre les possibilités de coopération structurelle. Or, un renforcement de cette coopération est nécessaire pour élargir l'offre scolaire du cycle supérieur de l'enseignement secondaire général (ESG) et permettre le développement d'une filière internationale. Actuellement, un nombre croissant de jeunes sportifs affiliés aux Centres de formation ne peuvent intégrer le SLL, faute de voie scolaire adaptée.

La mission principale du SLL consiste à offrir un cadre optimal permettant aux jeunes sportifs de concilier excellence sportive et réussite scolaire. Dans sa configuration actuelle, cette mission ne peut plus être assurée de manière satisfaisante et durable. Il en résulte que la création d'un nouveau site scolaire et sportif, conçu pour répondre aux besoins structurels, pédagogiques et logistiques de l'établissement, constitue une nécessité stratégique et un objectif d'intérêt général.

Une mise à niveau infrastructurelle profonde s'impose dès lors, afin de garantir au SLL les moyens d'accomplir pleinement sa mission à long terme, dans l'intérêt des élèves-sportifs et du développement du sport de haut niveau au Luxembourg.

1.2. Avantages du nouveau site

Au regard des constats précédemment établis, le gouvernement a décidé d'implanter le nouveau site du SLL dans la commune de Mamer, au sein de la zone dite « an Hiwéng ».

Ce choix stratégique repose sur les avantages suivants, dont notamment :

- la possibilité de construire des infrastructures scolaires et sportives adaptées, incluant un internat, et permettant d'organiser la majorité des entraînements sur un site unique ;
- la proximité immédiate du Lycée Josy Barthel, ouvrant la voie à une collaboration structurelle renforcée pour le cycle supérieur de l'ESG, la formation professionnelle et le régime préparatoire ;
- la proximité de l'École européenne Luxembourg II, facilitant le développement d'un parcours scolaire à dimension internationale. Cette offre est particulièrement pertinente pour les jeunes sportifs des Centres de formation pour lesquels aucune voie scolaire internationale n'est aujourd'hui disponible au niveau d'une structure sport-études ;
- la réduction substantielle des déplacements et des pertes de temps, grâce à la concentration des lieux d'entraînement, permettant un gain mesurable en efficacité, en récupération physique et en qualité de vie scolaire ;
- l'utilisation optimale et continue des infrastructures sportives du SLL sur l'ensemble de la journée, conformément à l'article 9 de la loi portant création du Sportlycée, qui prévoit notamment des entraînements biquotidiens ainsi que l'organisation régulière de stages durant les week-ends et les périodes de congés scolaires ;
- la création d'une véritable unité de lieu, intégrant études, entraînements et vie quotidienne, notamment grâce à l'internat, aux espaces de séjour et aux zones de détente prévus, afin d'offrir un cadre cohérent et adapté au développement des jeunes sportifs d'élite ;
- l'intérêt marqué de la commune de Mamer pour une collaboration étroite, en particulier pour l'utilisation du terrain de football.

1.3. Missions du Sportlycée

Les missions du SLL sont définies par la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée. Cette loi établit la spécificité de l'établissement, dont la mission consiste à mettre en œuvre de manière intégrée, d'une part, un enseignement et un encadrement éducatif adaptés à des élèves-sportifs de haut niveau et, d'autre part, un dispositif de coordination de l'encadrement sportif. L'accomplissement de cette mission nécessite notamment des infrastructures sportives spécialisées destinées au développement des jeunes talents vers le haut niveau, ainsi qu'un internat et un restaurant scolaire.

La loi portant création du Sportlycée établit en outre une relation institutionnelle forte avec le mouvement sportif en confiant au SLL la coordination des Centres de formation fédéraux (cf. article 8). De multiples exemples internationaux démontrent que la gestion durable d'un modèle sports-études repose sur deux facteurs essentiels : l'unité de lieu, permettant aux élèves d'étudier, de s'entraîner et de vivre dans un cadre commun, et une coordination étroite entre les exigences pédagogiques et sportives. Ces conditions ne peuvent être remplies que si les infrastructures sont pleinement adaptées à la mission et aux besoins réels des élèves-sportifs.

La centralisation de l'ensemble du programme sportif sur un seul site permet une réduction considérable du temps consacré aux déplacements, une amélioration qualitative de l'encadrement du double projet des élèves tout au long de la journée ainsi que l'organisation régulière de stages d'entraînement, y compris durant les week-ends et les périodes de vacances scolaires.

1.3.1. Concept pédagogique

Dans le cadre de son plan de développement scolaire, le SLL a élaboré un concept pédagogique innovant visant à renforcer la qualité de l'enseignement ainsi que l'accompagnement du double projet des élèves-athlètes. Ce modèle repose sur les principes fondamentaux de flexibilité, d'autonomie de l'élève, de différenciation et d'individualisation des parcours d'apprentissage.

Le concept s'articule autour de trois piliers :

- enseignement « input » destiné majoritairement à la transmission du savoir ;
- interaction et travail en groupe ;
- travail en autonomie.

Afin de garantir la mise en œuvre optimale de ce modèle, l'aménagement du nouveau site intègre des espaces d'apprentissage adaptés à ces trois dimensions : des salles de classe dédiées à l'« input », des espaces modulables favorisant l'interaction et le travail collaboratif, ainsi que des zones conçues pour l'apprentissage autonome.

Étant donné que de nombreux élèves du SLL sont régulièrement en déplacement pour des compétitions internationales ou des stages d'entraînement à l'étranger, des espaces d'encadrement individuel, prévus dans le programme de construction sont entre autres utilisés pour organiser des cours de rattrapage et de remise à niveau dès leur retour. L'encadrement et le suivi de ce volet sont assurés par un service spécifique, le service ARS (absence pour raison sportive).

Le concept pédagogique envisagé permet de répondre plus efficacement à la mission spécifique du SLL, en offrant un cadre mieux adapté aux besoins des jeunes élèves-sportifs pour faciliter la conciliation entre les exigences sportives et les impératifs académiques.

1.3.2. Concept sportif

Le fonctionnement du SLL repose sur une organisation scolaire intégrant des entraînements biquotidiens dans l'horaire journalier des élèves-sportifs. Ce modèle implique une occupation intensive et continue des infrastructures sportives, avec une amplitude d'utilisation s'étendant au minimum de 8h00 à 20h00. Pour certaines installations, telles que la piscine et la salle d'athlétisation, l'utilisation débute même dès 7h00. Dans le cadre du programme sportif des Centres de formation fédéraux, des élèves issus d'autres établissements scolaires rejoignent quotidiennement les groupes d'entraînement du SLL, principalement en après-midi.

Conformément à l'article 9 de la loi portant création du Sportlycée, le programme sportif comprend également des stages d'entraînement, ce qui implique une utilisation des installations tout au long de l'année, y compris en soirée, le week-end et pendant les périodes de vacances scolaires.

Il en résulte que le programme de construction doit répondre en permanence aux besoins conjoints du concept pédagogique et du programme sportif, ainsi qu'aux exigences de l'encadrement spécifique des élèves-sportifs.

1.3.3. Dispositif d'encadrement

Afin de soutenir les élèves-sportifs dans la réussite de leur double carrière, dans un contexte de professionnalisation croissante de la promotion des jeunes talents, la loi portant création du Sportlycée prévoit un encadrement individualisé ainsi qu'un soutien spécialisé notamment dans plusieurs domaines essentiels :

- préparation motrice et physique ;
- suivi des absences pour raisons sportives (ARS) ;
- suivi de la charge globale (sport et études) ;
- encadrement médical et paramédical ;
- prévention des blessures et réathlétisation ;
- psychologie du sport ;
- nutrition du sport ;
- valeurs éthiques, éducatives et psychosociales ;
- lutte antidopage ;
- accompagnement dans le projet de vie.

Cette mission, fondée sur une prise en charge multidimensionnelle du double projet « sports-études », requiert non seulement des infrastructures adaptées, mais également des espaces de travail spécialisés, fonctionnels et en nombre suffisant pour accueillir les équipes pluridisciplinaires du SLL ainsi que les différents services chargés de cet encadrement individualisé.

1.3.4. Concept d'accueil

Le nouveau site permet une centralisation des activités, offrant aux élèves-sportifs la possibilité d'étudier et de s'entraîner sans déplacements supplémentaires. Avec un volume d'entraînement pouvant dépasser 20 heures par semaine, la majorité entre eux passe la journée entière sur site, faisant ainsi fonctionner le SLL comme une « école à temps plein », avec la particularité que des élèves provenant d'autres lycées rejoignent le site de Mamer et les infrastructures du SLL après la fin des cours.

L'accueil après les cours se fait partiellement de manière encadrée avec des activités péri- et parascolaires, des études surveillées et des séances de rattrapage, et partiellement en autonomie dans des espaces de vie conçus à cet effet. En tant que membres des Centres de formation, les élèves inscrits dans d'autres lycées utilisent également ces espaces durant l'après-midi.

Dans le cadre de sa mission de coordination des Centres de formation, l'offre élargie du SLL, notamment à travers ses services spécialisés, est donc pleinement accessible aux élèves externes, garantissant un encadrement adapté et un suivi individualisé pour l'ensemble des élèves.

1.4. Concept de restauration

Le concept de restauration du nouveau site repose sur deux points de vente : un restaurant scolaire central dans le bâtiment principal et un point de vente distinct implanté à proximité des infrastructures sportives (« Sport 2 »). Ce dispositif garantit une restauration continue de 7h00 à 20h00, incluant :

- le petit-déjeuner ;
- le déjeuner, organisé en deux services pour 646 élèves ainsi que le personnel présent sur le site ;
- une offre continue de collations et de repas légers jusqu'à 18h30 ;
- le dîner, destiné principalement aux 160 élèves de l'internat.

Le restaurant scolaire intègre également une dimension éducative, visant à promouvoir une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des sportifs. Le point de vente séparé propose des collations ciblées dans un espace convivial accessible avant et après les entraînements.

1.5. Internat

La création d'un internat de 160 places constitue un élément indispensable, le SLL n'étant pas un « lycée de proximité » et accueillant des élèves venant de l'ensemble du pays. L'internat permet de réduire les temps de trajet et de créer une véritable unité de lieu, où les élèves peuvent étudier, s'entraîner et vivre dans un cadre cohérent et intégré.

Il a également pour fonction d'héberger des groupes d'entraînement lors de stages organisés les week-ends et pendant les vacances scolaires, lesquels constituent des éléments essentiels du programme sportif du SLL (cf. article 9). Cette organisation garantit ainsi une utilisation optimale des infrastructures, tout en répondant aux exigences du suivi sportif et éducatif des élèves-sportifs.

1.6. Offre scolaire et capacité d'accueil du lycée

Sur la base de l'évolution observée depuis 2012, le nouveau SLL sera en mesure d'accueillir jusqu'à 646 élèves, répartis en 27 classes :

- 9 classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire classique ESC (7C, 6C, 5C) ;
- 3 classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général ESG (7G, 6G, 5G) ;
- 15 classes du cycle supérieur ESC (4C, 3C, 2C, 1C – sections B, C, D, G).

Le nombre d'élèves est passé de 318 en 2012 à 506 aujourd'hui, soit une progression de 59,1 %.

Le tableau ci-dessous résume la répartition du nombre d'élèves à prévoir sur les différentes classes :

<i>Classe</i>	<i>Section</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nb élèves</i>	<i>Total élèves</i>
7C		3	27	81
7G		1	22	22
6C		3	26	78
6G		1	22	22

<i>Classe</i>	<i>Section</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nb élèves</i>	<i>Total élèves</i>
5C		3	26	78
5G		1	22	22
4C		3	25	75
3e	B	1	20	20
3e	C	1	20	20
3e	D	1	25	25
3e	G	1	25	25
2e	B	1	20	20
2e	C	1	20	20
2e	D	1	24	24
2e	G	1	25	25
1e	B	1	20	20
1e	C	1	20	20
1e	D	1	24	24
1e	G	1	25	25
	Total:	27		646

Les principales données relatives au projet sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Élèves à temps plein	646
Classes à temps plein	27
Enseignants	60-65
Personnel	93
Personnel restaurant	à définir selon concept d'exploitation

1.7. Infrastructures et équipements spécifiques

À l'instar d'autres lycées dotés de missions spécialisées (formation professionnelle, agricole ou hôtelière), le SLL nécessite des infrastructures et équipements adaptés à sa mission particulière.

Les exigences liées à l'entraînement de jeunes sportifs visant le haut niveau dépassent largement les normes applicables au sport scolaire dans un lycée traditionnel. Ainsi, un groupe d'entraînement peut nécessiter plusieurs unités d'enseignement selon la discipline, jusqu'à trois unités pour un groupe de handball par exemple, alors qu'un cours d'éducation physique classique ne requiert généralement qu'une ou deux.

Le taux d'utilisation des infrastructures sportives est particulièrement élevé, en raison des entraînements biquotidiens répartis sur l'ensemble de la journée, ainsi que des activités en préparation physique et motrice générale organisées tout au long de l'année.

En matière d'infrastructures et d'équipements, le sport de haut niveau implique des besoins spécifiques, dont notamment :

- la mise à disposition de matériels d'entraînement conformes aux normes internationales, équivalents à ceux utilisés en compétition ;
- des exigences différenciées selon les disciplines, tant pour les installations fixes que pour les équipements mobiles.

En raison de la surface constructible limitée du site de Mamer, certaines infrastructures spécialisées, notamment celles destinées au tennis, au squash ou au golf, ne peuvent être intégrées sur place.

*

PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Le Sportlycée propose un emploi du temps spécifique, combinant l'enseignement général le matin et deux unités sportives intégrées avec un accompagnement pédagogique, médical, psychologique et mental pour les élèves engagés dans des compétitions. Le site accueille également les entraînements fédéraux de jeunes athlètes issus de 21 fédérations sportives. Des espaces dédiés aux élèves externes, un centre d'athlétisation complet, une offre de restauration continue et un internat complètent l'infrastructure, permettant d'accueillir également les stages fédéraux pendant les congés scolaires.

Le programme de construction prévoit notamment :

*

1. LYCÉE

Capacité : 646 élèves, environ 520 jeunes athlètes issus de 21 fédérations sportives et environ 160 enseignants et personnel

1.1. Salles de classe et salles spéciales

- 16 salles de classe avec une capacité de 30 élèves
- 11 salles de classe avec une capacité de 24 élèves
- 3 salles spéciales (sciences) avec salles de préparation, bureaux et dépôts
- salle informatique
- salle atelier (bois, métal, « maker space ») avec stockage
- salle éducation artistique avec dépôt et préparation
- 5 salles de différenciation, de travail et d'encadrement individuel

1.2. Structure d'administration

Direction et administration

- 4 bureaux de direction (directeur, 2 directeurs adjoints, 2 attachés à la direction)
- 2 bureaux administration générale et financière
- bureau gestionnaire administratif
- secrétariat élèves
- secrétariat enseignants et entraîneurs
- 3 salles de réunion (administration, enseignants et entraîneurs)
- espace d'attente
- bureau service informatique
- archives

Enseignants

- salle de conférence
- salle de concertation entraîneurs et enseignants (6-8 personnes)
- salle de travail (12 places)
- salle de séjour avec kitchenette
- 3 salles de réunion

Service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SEPAS)

- bureau psychologue et assistante sociale
- bureau pour équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESBE) avec parloir
- 2 bureaux pour professeurs orienteurs

Service socio-éducatif (SSE)

- bureau chef de service
- bureau éducateurs (3 personnes)
- salle de réunion (ensemble avec SEPAS)

Services spécifiques

- bureau pour service ARS (absence pour raison sportifs) avec parloir
- bureau pour service diététique avec parloir
- bureau pour service « double carrière »
- bureau psychologue de sport

1.3. Structure d'accueil

- bibliothèque avec préparation et espace de travail
- salle d'examen (300 places assises, respectivement 144 places élèves en configuration examen)
- hall d'entrée avec loge concierge
- espace de séjour et de récréation

Restauration

- restaurant (340 places assises en 2 services)
- point de vente supplémentaire
- cuisine de production destinée à préparer 750 repas le midi, complétés par une offre le matin en horaires prolongés ainsi que l'après-midi et le soir pour les élèves de l'internat

Service technique

- atelier et bureau service technique
- garage parc des machines
- locaux de nettoyage
- locaux poubelles
- archives
- stockage

*

2. INFRASTRUCTURES DE SPORT

2.1. Espaces intérieurs

- 3 halls de sport à 3 unités (47 m x 28 m)
- salle de gymnastique artistique (47 m x 20 m)
- hall de tennis de table (43 m x 16 m)
- 2 salles d'arts martiaux – judo et karate (22 m x 12 m)
- salle de musculation et de réathlétisation (26 m x 20 m)
- salle polyvalente (21 m x 15 m)
- mur d'escalade
- piscine (50 m x 20 m) à 8 couloirs avec paroi de séparation mobile
- garages pour vélos avec atelier de réparation

- dépôt pour matériel de sports extérieurs
- vestiaires pour élèves et enseignants
- cabinet médical avec infirmerie, kinésithérapie et psychologues de sport

2.2. Espaces extérieurs

- terrain multisport (100 m x 50 m)
- terrain d'athlétisme (100 m x 50 m) avec piste de 6 couloirs de 200 m
- piste de course à 5 couloirs de 140 m avec saut en longueur
- espace pour épreuves de lancer intégré au terrain multisport
- espace pour saut en hauteur et à la perche
- 3 terrains de beach-volley (surface totale 46 m x 26 m)

*

3. INTERNAT

Capacité : 160 lits répartis sur 5 étages

- 75 chambres doubles
- 5 chambres simples pour PMR
- 5 chambres pour personnel encadrant
- 5 espaces communs de séjour avec cuisine équipée
- salle multifonctionnelle
- salle d'études
- cuisine pédagogique
- bureaux service administratif et technique

*

4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS COMMUNS

- espaces verts
- cour de récréation et préau couvert
- accès pour livraisons
- 74 emplacements de parking, dont 14 emplacements équipés de points de recharge
- 6 emplacements de parking pour voitures de service avec bornes de recharge
- espace couvert pour 75 vélos comprenant 8 points de recharge

*

PARTIE TECHNIQUE

1. PARTI URBANISTIQUE

1.1. Implantation

Le terrain destiné à accueillir le nouveau Sportlycée se situe à Mamer, au sud du Lycée Josy Barthel de Mamer (LJBM) et à l'ouest de l'École européenne II (EE2). Au sud, il est délimité par la ligne ferroviaire reliant Luxembourg à Arlon, tandis qu'à l'ouest, il jouxte une zone actuellement à vocation agricole.

Emprise du site avec les parties constructibles et la partie à protéger



Le terrain présente une pente régulière s'étendant du nord-est vers le sud-ouest. Une déclivité plus prononcée est également observée depuis le nord-ouest et le sud-est, convergeant vers le ruisseau traversant la zone centrale du site. L'écart naturel d'altitude entre le point le plus élevé et le point le plus bas est d'environ 10 mètres.

Cette configuration topographique permet une exploitation fonctionnelle des différents niveaux et favorise l'aménagement d'un complexe scolaire structuré autour du biotope protégé et de la zone humide bordant le cours d'eau.

La superficie totale du terrain est d'environ 9,5 hectares, dont 5,7 hectares sont constructibles.

Projet de plan d'occupation du sol « Sportlycée Mamer »
Plan d'utilisation du sol

Légende:

- Périmètre du plan
(Ces limites sont soumises aux empiètements des articles 17 et 21 de la loi modifiée du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des paysages (naturlies))
- Zone de servitude d'urbanisation – corridor écologique (ZSC-CE)
- Zone de verdure (ZV)
- Zone d'équipements et d'équipements publics (EPP)

Fond de carte : Extrait du plan cadastral numéroté (Échelle 1:2500)
© Origine Cadastre. Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Format d'origine: DIN A3 et l'échelle 1 : 2.500

0 50 100 150 200 250

Des biotopes protégés supprimés doivent être compensés par des écopoints. L'étude faunistique a mis en évidence qu'en amont de toute construction, des mesures d'atténuation destinées à maintenir la fonctionnalité écologique du territoire sont à mettre en œuvre. Environ 6,4 hectares de terrains situés dans le voisinage direct ont ainsi été identifiés pour accueillir ces mesures.

L'accès au site scolaire s'effectue soit depuis Mamer, via la N6 et le rond-point Tossebiérg, soit depuis Bertrange, en empruntant le « fly-over » et le rond-point de l'École européenne. La gare routière existante du LJBM, disposant de capacités suffisantes, est mutualisée avec le Sportlycée. En

complément, une desserte supplémentaire est assurée par un arrêt de bus situé le long de la N6, desservi par plusieurs lignes régionales.

Le site bénéficie également de la halte ferroviaire « Mamer-Lycée », implantée à proximité immédiate et régulièrement desservie par les trains circulant sur l'axe Luxembourg-Arlon.

En plus, le projet s'intègre de manière optimale au réseau cyclable.

Campus scolaire Tossebiert

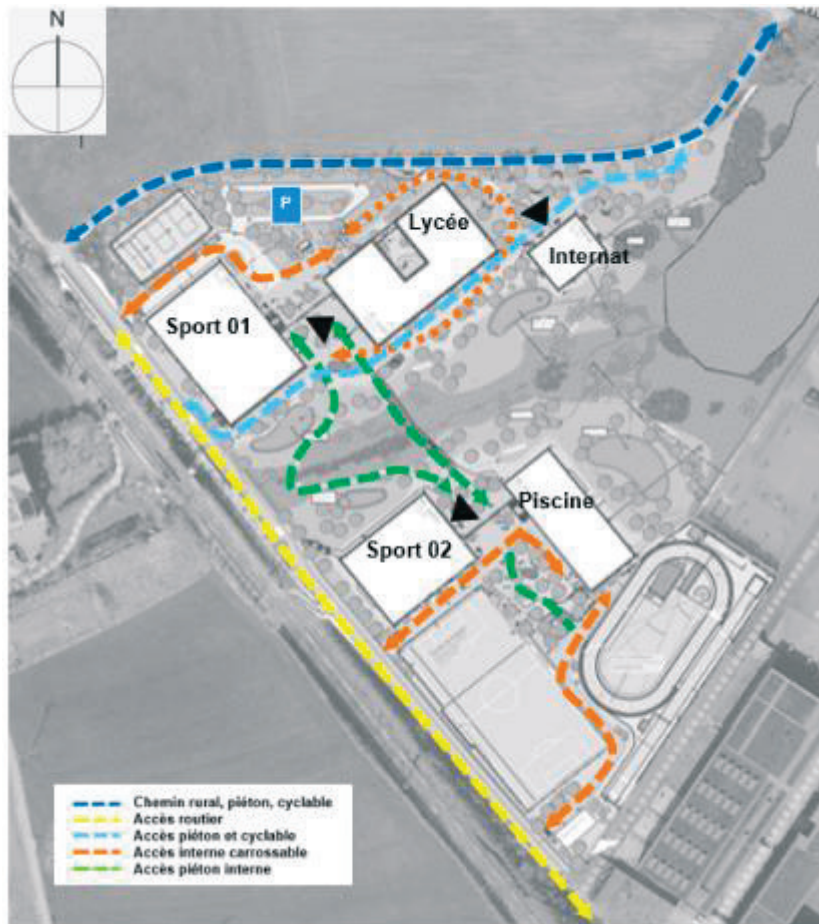


Cheminements et accès internes

L'organisation des circulations sur le site repose sur une séparation claire entre les voies carrossables et les cheminements piétons, garantissant ainsi la sécurité des usagers et le bon fonctionnement général du site.

Pour la partie nord du site, l'accès au parking, aux zones de livraison de la cuisine et du lycée est centralisé en un point unique. Dans la partie sud, en raison des différences de niveaux, deux accès distincts sont prévus pour les livraisons et l'intervention des services de secours. L'ensemble des voies carrossables est strictement limité aux véhicules autorisés – secours, maintenance et livraisons – et sécurisé par des barrières à contrôle d'accès, tandis que les entrées des cheminements piétons sont équipées de bornes.

Organisation interne du site



En parallèle, les circulations piétonnes forment un réseau continu et structurant, assurant des connexions directes et lisibles entre le lycée, les installations sportives, l'internat et les espaces extérieurs. L'accès à la zone protégée au centre et au biotope est limité grâce à un aménagement paysager, élaboré en concertation avec le Ministère de l'Environnement. Les cheminements piétons longent et contournent cet espace sans le traverser, offrant des vues et des points d'observation tout en évitant toute perturbation directe des habitats. Cette configuration permet d'intégrer le biotope au quotidien des usagers, sans trop compromettre sa préservation.

*

2. PARTI ARCHITECTURAL

2.1. Concept urbanistique, spatial et fonctionnel

Le terrain destiné aux nouvelles constructions du SLL est structuré en deux zones de construction distinctes, séparées par l'espace vert central. Cette organisation spatiale permet une intégration respectueuse du site naturel tout en répondant aux exigences fonctionnelles du programme.

Une première zone, située au nord, accueille les fonctions liées au lycée ainsi que le complexe « Sport 01 ». Ces entités sont reliées par le restaurant scolaire, et complétées par un internat indépendant. Cette partie accueille également le parking du personnel, une zone de livraison et trois terrains de beach-volley. Depuis ces derniers, un chemin piétonnier mène directement à l'arrêt de bus du LJBM. La cour du lycée est orientée vers l'espace vert central.

La seconde zone, implantée au sud du site, abrite les aires sportives extérieures ainsi que les bâtiments Piscine et « Sport 02 », interconnectés par un bloc vestiaires. Cette partie du terrain comprend

notamment une piste d'athlétisme circulaire de 200 mètres. Un terrain multisport en gazon synthétique complète les installations extérieures. La différence de niveau entre les terrains de sport et les bâtiments est compensée par un talus végétalisé en pente douce, planté d'arbres. L'espace paysager sert également de zone de détente, équipée de bancs et de tables disposés à l'ombre.

Afin d'optimiser l'utilisation du terrain et de minimiser l'emprise au sol, les salles de sport sont superposées et regroupées en unités fonctionnelles. Cette organisation génère des espaces de qualité, assurant des transitions fluides entre les différents volumes bâtis et signalant clairement les accès. Une passerelle en bois au niveau du biotope connecte les deux zones construites du terrain pour les piétons et cyclistes.

Implantation des bâtiments



Le concept des volumes partiellement enterrés, associé à des façades en bois, reflète une volonté de respect du site et d'intégration paysagère. Le jeu entre surfaces vitrées, panneaux en bois pré-grisé et lames verticales en bois, s'intègre dans la palette chromatique du paysage environnant. L'utilisation de principes architecturaux cohérents et de matériaux communs assure une continuité visuelle entre les bâtiments. Elle contribue ainsi à définir une identité unitaire pour le Campus Sportlycée, perçu comme un ensemble architectural et paysager harmonieux.

2.1.1. Lycée

Le lycée se compose d'un bâtiment à trois étages, dont le rez-de-chaussée est partiellement enterré. Cette configuration tire parti de la topographie du terrain. Cet agencement permet de séparer l'entrée des élèves et des enseignants, située côté cour de récréation et orientée vers le biotope, de l'accès carrossable et du parking.

Le bâtiment de forme rectangulaire est incisé d'un puits de lumière, permettant un éclairage naturel de l'ensemble des locaux ainsi que de la cage d'escalier principale, située dans la partie centrale du bâtiment.

Le restaurant scolaire relie le lycée au complexe « Sport 01 ». Il se trouve au niveau de l'entrée et s'ouvre sur la cour de récréation. La cuisine de production est située dans la partie nord du bâtiment et enterrée en fonction du relief naturel du site tandis que la zone de livraison est aménagée au-dessus.

Hall de sport 01 avec lycée et internat

2.1.2. Sport

L'implantation et l'aménagement du Sportlycée répondent aux exigences complexes du programme. Ainsi, la réponse architecturale aux dimensions variées, aux spécificités de l'ensemble des infrastructures sportives ainsi qu'aux contraintes du terrain, est la planification de plusieurs bâtiments distincts.

Complexe « Sport 01 »

Ce bâtiment de forme épurée et rectangulaire, est relié au lycée depuis l'entrée principale. Les salles de sport ainsi que les vestiaires sont desservies depuis une zone centrale et réparties sur différents niveaux : les deux halls de sport superposés à trois unités, de dimensions identiques, sont accessibles l'un depuis le sous-sol et l'autre au premier étage, tandis que la salle de gymnastique et la zone d'athlétisme multifonctionnelle, situées au-dessus, sont accessibles au rez-de-chaussée, respectivement au deuxième étage.

Intérieur du hall de sport 01

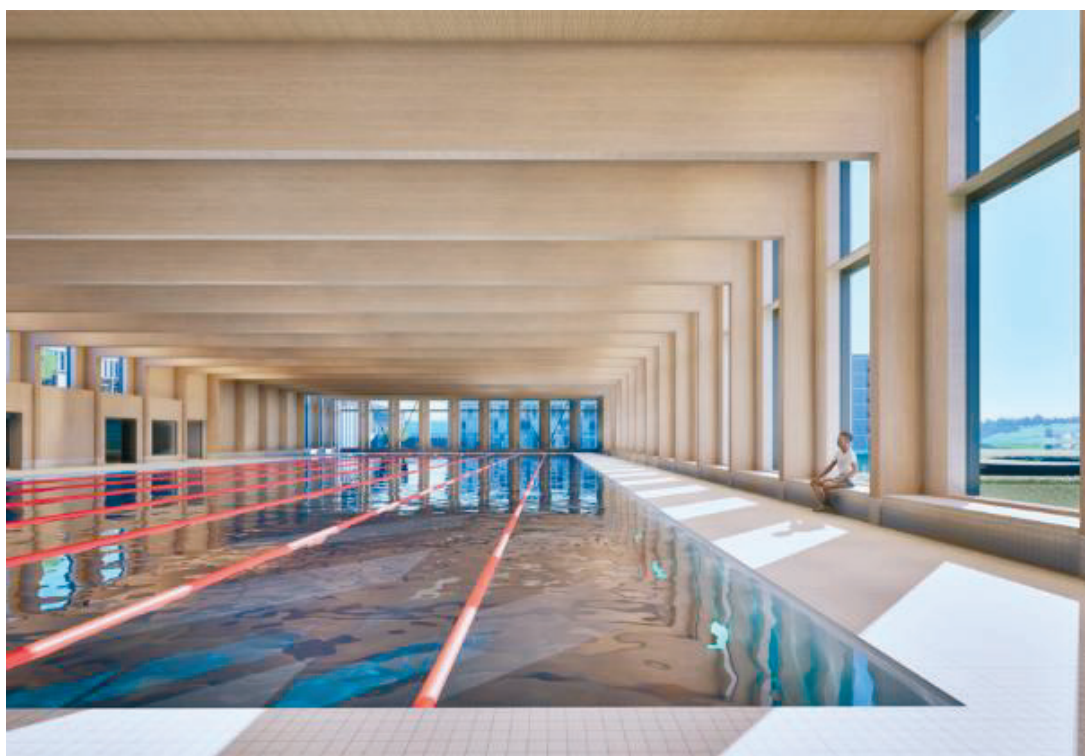


Complexe « Sport 02 »

Ce bâtiment rectangulaire est accessible depuis le niveau du biotope. Chaque étage possède une zone fonctionnelle latérale avec vestiaires, locaux techniques et espaces de stockage. Le mur d'escalade se situe du côté de l'entrée, à partir de laquelle s'effectue également la distribution vers les différents niveaux. Le sous-sol est dédié à une zone spécifique d'escalade de bloc et d'échauffement, ainsi qu'à un hall de sport à trois unités. Le premier étage accueille deux salles de sport pour les arts martiaux et une salle de tennis de table.

Piscine

La piscine est accessible depuis les vestiaires. Elle comprend un bassin de 50 mètres, doté de 8 couloirs. Grâce à un pont de départ amovible et modulable, le bassin peut être subdivisé. Cette organisation fonctionnelle permet de répondre à la pluralité des offres du Sportlycée ; les besoins du triathlon, des disciplines de natation spécialisées ainsi que ceux liés à l'enseignement peuvent ainsi être satisfaits simultanément, au sein d'une seule et même infrastructure.



Piscine

2.1.3. Internat

L'internat est organisé dans un volume indépendant des autres bâtiments du site. Celui-ci est situé à proximité du biotope et à une distance maximale par rapport à la ligne de chemin de fer, afin de garantir le meilleur cadre de vie possible.

Le rez-de-chaussée est aménagé avec une salle de réunion destinée aux éducateurs et enseignants ainsi que des espaces à usage commun, notamment une salle multifonctionnelle, une salle de travail et une cuisine pédagogique.

Les cinq étages accueillent chacun quinze chambres doubles ainsi qu'une chambre réservée au personnel encadrant et une chambre simple accessible aux personnes à mobilité réduite. Les chambres sont aménagées avec espace sanitaire privatif avec WC, lavabo et douche. Les étages supérieurs sont également dotés d'espaces partagés, telle une petite cuisine avec espace de séjour, ainsi que d'une salle séparée dédiée à l'étude, pouvant également servir de bureau pour les éducateurs.

Pendant les périodes de vacances, l'internat permet d'accueillir les stages sportifs organisés par les fédérations.

Internat et lycée



2.2. Architecture

Le lycée, les structures sportives et l'internat suivent la topographie. L'identité architecturale des bâtiments et des façades s'appuie sur les couleurs du paysage naturel afin d'assurer une intégration harmonieuse dans le contexte.

Les façades avec ses socles en béton brut et son revêtement en bois, ainsi que l'orientation des espaces communs – restauration et espaces de pause et de détente – autour de la zone verte centrale, créent un ensemble homogène. Un concept chromatique spécifique à chaque bâtiment leur confère une identité propre et aide les usagers à se repérer, tout en conservant une grande cohérence visuelle.

Les surfaces vitrées, en partie ouvrables, sont équipées de stores extérieurs intégrés, assurant une protection solaire efficace. Ces dispositifs permettent de régler la lumière naturelle tout en limitant la surchauffe en période estivale. L'optimisation de l'éclairage naturel des espaces est permise grâce à l'absence de retombées de linteaux.

*

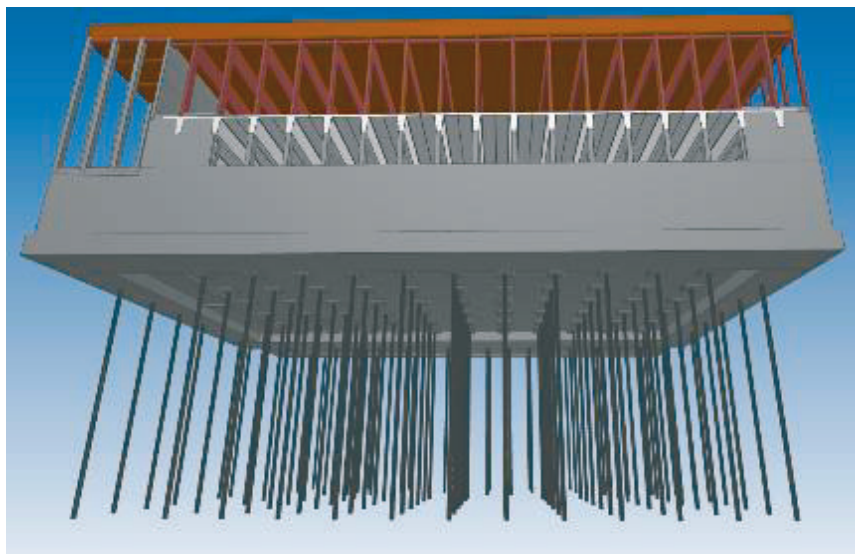
3. PARTI CONSTRUCTIF

3.1. Terrassement et fondations

La situation hydrogéologique du site est particulièrement complexe en raison de la présence de marnes à très faible perméabilité. Cette roche sédimentaire entraîne une accumulation d'eau en surface lors d'épisodes de fortes précipitations. Des bancs de calcaire localisés peuvent canaliser l'eau et provoquer des remontées sous pression, notamment en cas d'interventions à proximité du fond de fouille, pouvant conduire à un risque de soulèvement. Afin d'assurer la stabilité du fond de fouille pendant la phase chantier, des parois blindées en pieux sécants sont systématiquement mises en œuvre autour de chaque bâtiment.

Compte tenu de la présence d'eau dans le sol, une vérification de la stabilité des bâtiments face à la poussée d'Archimède a été réalisée. Afin de résister à la pression hydrostatique, un système d'ancrage par micropieux d'un diamètre de 30 centimètres, ancrés à 18 mètres de profondeur, est retenu. Ce système intègre le poids propre des bâtiments ainsi que les charges permanentes. Un pompage provisoire des eaux en fond de fouille est assuré durant les travaux, permettant d'optimiser le nombre de micropieux requis.

Système d'ancrage par micropieux



3.2. Structures

En vue des caractéristiques contraignantes du sol et afin de permettre une fondation optimale des bâtiments, des sous-sols sont prévus partiellement.

Les voiles porteurs et les piliers des bâtiments reposent majoritairement sur des radiers. Un système de drainage périphérique est mis en place.

Lycée

Ce bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée, de 2 étages supérieurs ainsi que d'un niveau en sous-sol. La structure porteuse, de type poteaux-poutres, est réalisée en béton. Pour les salles de classe aux niveaux supérieurs, une solution de planchers en bois ou de dalles mixtes en bois-béton est prévue.

Halls de sport

La superposition de deux salles de sport constitue un défi structurel en raison de la grande portée à franchir et des charges d'exploitation dynamiques. L'objectif est de réaliser une structure rigide, peu sensible aux vibrations, tout en limitant la hauteur constructive. Une solution reposant sur des poutres en béton précontraint de 29 mètres de portée s'est ainsi imposée, répondant aux exigences de performance structurelle.

Internat

La construction en bois de l'internat repose sur un radier et un niveau de sous-sol en béton armé. Le contreventement est assuré par les noyaux des cages d'escalier, réalisés également en béton armé.

3.3. Choix des matériaux

Les matériaux utilisés répondent aux critères de qualité tels que :

- la bonne résistance à l'usure et le bon vieillissement dans le temps ;
- la durabilité et les matériaux écologiques ;
- la conformité au concept énergétique ;
- la conformité au principe d'architecture intemporelle ;
- l'entretien facile.

Façades

- Façade ventilée par un bardage en bois prépatiné ;
- Isolation thermique extérieure en laine de roche ;
- Menuiseries métalliques en aluminium à coupure thermique, avec triple vitrage isolant ;
- Protection solaire par stores à lamelles en aluminium microperforées.

Toitures

- Toitures plates végétalisées avec isolation thermique et membrane d'étanchéité, équipées de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Revêtements de sol

- Béton reconstitué ou carrelages pour les zones à forte fréquentation (halls d'accueil et couloirs de desserte principaux) ;
- Parquet en bois à lamelles sur chant pour les zones de restauration, ateliers « maker space », salle multifonctionnelle, bibliothèque et espaces de séjour ;
- Parquet sur un plancher double flottant pour les halls de sport ;
- Plancher sportif avec revêtement en caoutchouc pour les salles de sport spéciales ;
- Linoléum pour les salles de classe et circulations respectifs, lieux interactifs, administration et internat ;
- Carrelage pour les locaux sanitaires et d'entretien, cuisine et piscine.

Revêtements muraux

- Voiles en béton partiellement apparents pour les éléments porteurs ;
- Cloisons sèches en plaques de plâtre avec tapisserie et peinture pour les éléments non-porteurs ;
- Cloisons sèches en plaques de plâtre hydrofuges, étanchéité, carrelage mural ou tapisserie et peinture pour les pièces humides et cuisines ;
- Habillages muraux partiels en panneaux acoustiques pour les couloirs, salles de classe, espaces communs, administration, locaux enseignants et salles polyvalentes.

Plafonds

- Dalles en béton apparentes ou peintes ;
- Dalles en bois lamellé-croisé ;
- Plages acoustiques dans les salles de classe, espaces communs, espaces de circulation, réfectoires, salles polyvalentes et salles de séjour de l'internat ;
- Plafonds acoustiques en lamelles en bois pour les infrastructures de sport ;
- Faux-plafonds de ventilation pour la cuisine de production et zone de distribution du lycée ;
- Faux-plafonds habillés de plaques de plâtre hydrofuges pour les pièces humides ;
- Faux-plafonds pour les couloirs et zones soumises à de fortes distributions techniques.

*

4. CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET DURABILITÉ

Le projet vise la réalisation de bâtiments à haute efficacité énergétique, atteinte grâce à une combinaison de solutions architecturales et techniques performantes. L'isolation thermique et l'étanchéité de l'enveloppe, l'inertie thermique des structures, la ventilation, l'optimisation de l'apport en lumière naturelle ainsi que la création de toitures végétalisées contribuent à cet objectif.

Des installations techniques performantes renforcent cette efficacité énergétique : panneaux photovoltaïques et panneaux solaires thermiques en toiture, système de chauffage urbain pour compléter la géothermie et la pompe à chaleur, équipements électriques à faible consommation et dispositifs sanitaires économes en eau.

Le projet intègre également une gestion durable des ressources et des eaux pluviales, avec notamment :

- une rétention des eaux de pluie sur site par les toitures végétalisées et six bassins de rétention d'une capacité totale de 900 m³, avant leur rejet dans le biotope ;
- une citerne enterrée, d'une capacité totale de 100 m³ permettant la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts, contribuant ainsi à la prévention des inondations et à l'économie des ressources ;
- l'approvisionnement en eau chaude sanitaire, limitée aux usages essentiels tels que les cuisines et les douches.

4.1. Énergies renouvelables

La stratégie énergétique du projet repose sur une couverture maximale en énergies renouvelables, notamment par la production d'énergie électrique à l'aide de panneaux photovoltaïques. Le projet prévoit les installations photovoltaïques sur les toitures du lycée, des halls de sport, de la piscine et de l'internat.

La surface totale des installations photovoltaïques est d'environ 4'200 m², pour une puissance installée de quelque 920 kWc. La production d'énergie totale annuelle est estimée à environ 845 MWh/a, soit l'équivalent de 75 % de la consommation électrique globale des bâtiments. Le taux d'autoconsommation est estimé à 59 % soit l'équivalent de 44 % de la consommation totale des bâtiments. La production d'énergie via ces installations réduit les émissions CO₂ d'environ 310 t/an.

*

5. INSTALLATIONS TECHNIQUES

5.1. Installation de froid et de chauffage

Le lycée et les bâtiments attenants sont alimentés en énergie thermique par un réseau de chauffage urbain, une pompe à chaleur géothermique équipée de sondes verticales et une installation solaire thermique. Les réseaux internes, hydrauliquement séparés du réseau urbain par deux échangeurs de chaleur, assurent la distribution de la chaleur au moyen d'un réseau haute température (70 °C / 50 °C) et d'un réseau basse température (45 °C / 35 °C). Le chauffage des bâtiments est exclusivement assuré par le réseau basse température.

5.2. Installation de ventilation

Ventilation mécanique et naturelle Lycée

Les salles de classe sont alimentées en air frais indirect provenant des couloirs. L'air frais est introduit dans les couloirs et circule vers les salles de classe au travers d'un convecteur tandis que l'air vicié est directement aspiré via des conduits d'évacuation.

Les salles spécialisées, les bureaux, les sanitaires et la cantine sont alimentés en air frais par un raccordement direct aux conduits d'alimentation et d'évacuation d'air.

En complément, les salles de classe et les grandes salles de réunion sont équipées de capteurs de CO₂, permettant une régulation variable et efficace de l'air frais. Les bureaux et les petites salles de réunion disposent quant à eux d'un système de détection de présence.

Pour garantir un confort optimal, l'ouverture des fenêtres demeure possible à tout moment.

Salles de sport

L'alimentation en air frais des zones de sport fortement fréquentées est dimensionnée en fonction du nombre d'utilisateurs et de l'intensité d'usage. Une partie de l'air dans ces zones est acheminée vers les couloirs et les vestiaires à l'aide de ventilateurs, permettant ainsi une double valorisation de l'air frais. Dans les espaces où de la poussière est susceptible d'être libérée (p.ex. utilisation de magnésium dans la salle d'escalade et la salle de gymnastique), aucun transfert d'air vers d'autres zones n'est effectué.

Piscine

La ventilation de la piscine est assurée par un système de ventilation répondant à des exigences élevées en matière de charge thermique et d'humidité. L'objectif est de garantir une qualité d'air agréable, des conditions de température stables et une déshumidification contrôlée. La récupération de chaleur s'effectue via un système de circulation combiné. La piscine et les vestiaires disposent de systèmes de ventilation distincts adaptés aux besoins spécifiques de chaque zone.

Internat

L'internat est divisé en deux zones en termes de ventilation mécanique : les espaces fonctionnels et la zone d'hébergement. L'ouverture des fenêtres reste toutefois garantie.

5.3. Installations sanitaires

Les complexes « Sport 01 » et « Sport 02 » sont équipés de systèmes de récupération des eaux grises destinés à l'alimentation des chasses d'eau des toilettes, contribuant ainsi à économiser de l'eau.

Équipements sanitaires

Les lavabos, toilettes et éviers sont en céramique de type suspendu. Les urinoirs prévus sont de type « sans eau » et les armatures et la robinetterie sont de type « économiseur d'eau ».

Protection incendie

La sécurité incendie est assurée par des hydrants extérieurs, des robinets d'incendie armé (RIA) ainsi que des extincteurs portatifs.

5.4. Installations électriques

5.4.1. Installations moyenne tension

L'ensemble des bâtiments est raccordé en boucle au réseau moyenne tension 20kV, disponible à proximité du site. L'alimentation en basse tension est assurée par un transformateur de 1'000 kVA sur le site.

5.4.2. Installations basse tension et courant fort

Distribution électrique

Les tableaux divisionnaires, alimentés depuis les tableaux généraux basse tension (TGBT) des bâtiments, sont implantés dans les locaux électriques dédiés, répartis par zones et par niveaux. Ils alimentent les tableaux secondaires situés dans les salles de classe, desservant les différents équipements.

Un comptage principal basse tension est prévu pour l'ensemble des consommateurs du bâtiment.

L'installation photovoltaïque est équipée d'un compteur dédié, installé en parallèle du comptage principal.

Éclairage

L'éclairage naturel est privilégié dans l'ensemble des locaux, permettant de réduire les heures de fonctionnement de l'éclairage artificiel et de diminuer significativement la consommation d'énergie électrique.

L'éclairage naturel est maximisé par des vitrages intérieurs, des fenêtres en bout de couloir et une conception architecturale qui profite de plusieurs orientations. Les circulations en second jour bénéficient de la lumière naturelle grâce à des vitrages intérieurs entre les couloirs et les salles de classe. Les cages d'escalier sont éclairées par des ouvertures en façade.

Un éclairage artificiel complémentaire est mis en œuvre, avec activation par détecteurs de mouvement dans les circulations, cages d'escalier, sanitaires et locaux techniques. Les salles de classe et les locaux administratifs sont équipés de détecteurs de présence, permettant l'extinction automatique en cas d'inoccupation.

Afin de réduire la consommation énergétique, les luminaires sont équipés de technologie LED à longue durée de vie. Une attention particulière est apportée à l'éblouissement, l'homogénéité et le rendu des couleurs pour un confort visuel optimal.

L'éclairage extérieur, également en LED, est piloté en fonction de la luminosité ambiante. Il respecte les recommandations du guide d'orientation concernant la réduction de la pollution lumineuse, élaborées par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité afin de limiter les nuisances sur le biotope et la zone protégée.

Éclairage de secours

En cas de défaillance des circuits de l'éclairage artificiel, l'éclairage des circulations intérieures et d'une partie des circulations extérieures est assuré par un éclairage de sécurité, permettant un balisage des issues de secours. L'alimentation des éclairages de secours et de sécurité est assurée par une centrale de secours.

5.4.3. Installations courant faible

Installation de détection incendie

L'ensemble des bâtiments est équipé d'un système de détection incendie automatique intégral. Tous les locaux sont pourvus de détecteurs analogiques et identifiables. Les locaux à risque sont en outre équipés de boutons poussoirs manuels.

Désenfumage

Les escaliers de secours sont désenfumés par des ouvrants motorisés en toiture.

La salle multifonctionnelle est équipée d'un système d'extraction mécanique des fumées via une gaine centrale équipée d'un ventilateur. L'apport d'air neuf est assuré par des ouvrants motorisés en façade.

Réseau de communication

Un réseau structuré de communication avec des prises RJ45 est déployé dans tous les bâtiments et permet également de reprendre les bornes WIFI qui sont installées afin de garantir une couverture complète.

Une installation de couverture pour le réseau de radiocommunication numérique « Réseau National Intégré de Radiocommunication » (RENITA), dédié aux services de sécurité et de secours du Grand-Duché de Luxembourg, est également prévue.

Contrôle d'accès

L'ensemble des portes extérieures est équipé d'un système de contrôle d'accès par carte, avec gestion centralisée et transmission d'informations au serveur.

Installation d'ascenseurs

Les ascenseurs sont peu énergivores, accessibles pour les personnes à mobilité réduite et compatibles avec les brancards. Ils sont dotés d'un variateur de fréquence et d'un système de freinage à récupération d'énergie.

5.5. Équipements et installations techniques spéciales

Cuisines

La cuisine de production, implantée dans le bâtiment du lycée, assure la préparation des petits-déjeuners et des repas destinés aux élèves du lycée, aux résidents de l'internat ainsi qu'au personnel. Conçue pour garantir une efficacité opérationnelle optimale, la cuisine respecte les normes d'hygiène en vigueur, avec des zones dédiées au stockage, à la préparation et à la gestion des déchets.

En complément, une cuisine pédagogique, destinée à sensibiliser les jeunes sportifs à leurs besoins spécifiques, est prévue dans le bâtiment de l'internat.

Piscine

Le bassin de 50 mètres, doté de huit couloirs de nage, est équipé d'un pont mobile de séparation. Ce dispositif permet la mise en œuvre de différentes configurations répondant aux exigences des différentes disciplines sportives. Il permet notamment la subdivision du bassin en deux plans d'eau distincts de 25 mètres chacun ou bien l'utilisation simultanée de longueurs de 25 mètres et de 50 mètres selon les besoins opérationnels.

Équipements spéciaux

L'enveloppe budgétaire des équipements spéciaux prévue au présent projet de loi comprend les équipements spéciaux fixes raccordés à la structure des bâtiments. Les équipements spéciaux amovibles sont à charge des budgets du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

*

6. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

6.1. Concept paysager

Le site du SLL est structuré autour d'une zone humide centrale, qui divise naturellement le terrain en deux parties distinctes, reliées par une passerelle sur pilotis, permettant de traverser cet espace écologique sensible sans en altérer l'intégrité.

L'aménagement paysager repose sur une gradation des usages : l'intensité d'utilisation diminue à mesure que l'on s'éloigne des bâtiments, tandis que la proximité avec la nature s'accroît à l'approche de la zone humide. Cette organisation favorise une transition harmonieuse entre les espaces bâtis et le milieu naturel.

Les zones les plus fréquentées, telles que les cheminements et les placettes proches des bâtiments, sont réalisées en revêtement stabilisé ou en pavage afin de supporter une utilisation intensive. En s'éloignant des constructions et en se rapprochant du milieu humide, les surfaces deviennent plus perméables et plus proches de l'état naturel.

Aux surfaces imperméabilisées succèdent d'abord des pavages à joints engazonnés, puis des pelouses sur substrat drainant (p.ex. gazon sur grave), assurant une bonne praticabilité même par temps humide. Ces espaces évoluent ensuite vers des pelouses et prairies sur des sols plus lourds.

La zone protégée située entre les deux parcelles est valorisée sur le plan écologique par la mise en place de prairies riches en espèces et par des plantations ponctuelles, notamment de saules caractéristiques du site, afin de renforcer la diversité des habitats.

Concept de l'aménagement extérieur



6.2. Plantations

Afin d'améliorer le microclimat et d'intégrer les bâtiments dans le paysage, environ 230 arbres indigènes sont plantés aux abords des constructions. Ils contribuent à l'ombrage, à la réduction des surchauffes estivales et à l'intégration paysagère de l'ensemble.

Dans la partie est du terrain de sport, les structures végétales sont volontairement limitées à des haies taillées et à un nombre restreint d'arbres isolés, afin de réduire les besoins d'entretien des surfaces sportives.

6.3. Gestion de l'eau

Les eaux de ruissellement sont, dans la mesure où la topographie le permet, acheminées en surface vers des bassins de rétention aménagés de manière naturelle. Cette gestion à ciel ouvert permet à la fois une infiltration différée et une intégration écologique des aménagements extérieurs.

Au total, six bassins de rétention sont intégrés dans la topographie et structure paysagère existantes. D'une profondeur maximale de 50 cm, ils sont végétalisés et destinés au stockage temporaire des eaux pluviales. L'eau collectée est ensuite restituée de manière régulée au ruisseau traversant la zone protégée, afin de garantir un rejet hydraulique compatible.

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Nous GUILLAUME, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du ... et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer.

Art. 2. Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1^{er} ne peuvent pas dépasser le montant de 307 700 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1 173,24 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1^{er} octobre 2025. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3. Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

*

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1^{er}.

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer.

Article 2.

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1^{er} octobre 2025 (valeur 1 173,24), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

Article 3.

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

*

BUDGET

(indice 1 173,24 / octobre 2025)

COÛT DE LA CONSTRUCTION		176'620'000
Gros œuvre clos et fermé	81'404'000	
Installations techniques	54'010'500	
Parachèvement	41'205'500	
COÛT COMPLÉMENTAIRE		35'846'300
Aménagements extérieurs	22'087'000	
Équipement mobilier et spéciaux *	13'190'300	
Œuvre d'art	569'000	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS		212'466'300
FRAIS DIVERS		6'374'000
HONORAIRES		31'870'000
RÉSERVE POUR IMPRÉVUS (5 %)		12'216'800
COÛT TOTAL HTVA		262'927'100
TVA 17%		44'697'607
COÛT TOTAL TTC		307'624'707
ARRONDI À		307'700'000

* hors équipements spéciaux amovibles qui sont à charge du MENEJ

*

FICHE RÉCAPITULATIVE RELATIVE AUX COÛTS DE CONSOMMATION ET D'ENTRETIEN ANNUEL

(selon l'art.79 du chap. 17 de la loi du 8 juin 1999 portant A)
sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État)

FRAIS DE CONSOMMATION	639'000
Énergie thermique	209'000
Énergie électrique	325'000
Eau / Canalisations	105'000
 FRAIS D'ENTRETIEN COURANT ET DE MAINTENANCE	 2'358'500
Bâtiment (~1 % du coût de construction hors techniques)	1'434'500
Installations et équipements techniques	674'000
Alentours	250'000
 PROVISIONS D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	 4'231'000
Bâtiment (~2 % du coût de construction hors techniques)	2'869'000
Installations et équipements techniques	1'362'000
 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRES	 21'320'000
Frais personnel	17'870'000
Frais d'exploitation	3'450'000
 TOTAL FRAIS TTC	 28'548'500

*

PLANS

PLAN D'IMPLANTATION

Partie NORD (lycée, complexe « Sport 01 », internat)

- Vue en plan – Rez-de-chaussée
- Vue en plan – 1^{er} étage
- Vue en plan – 2e étage
- Vue en plan – Sous-sol

Partie SUD (piscine, complexe « Sport 02 »)

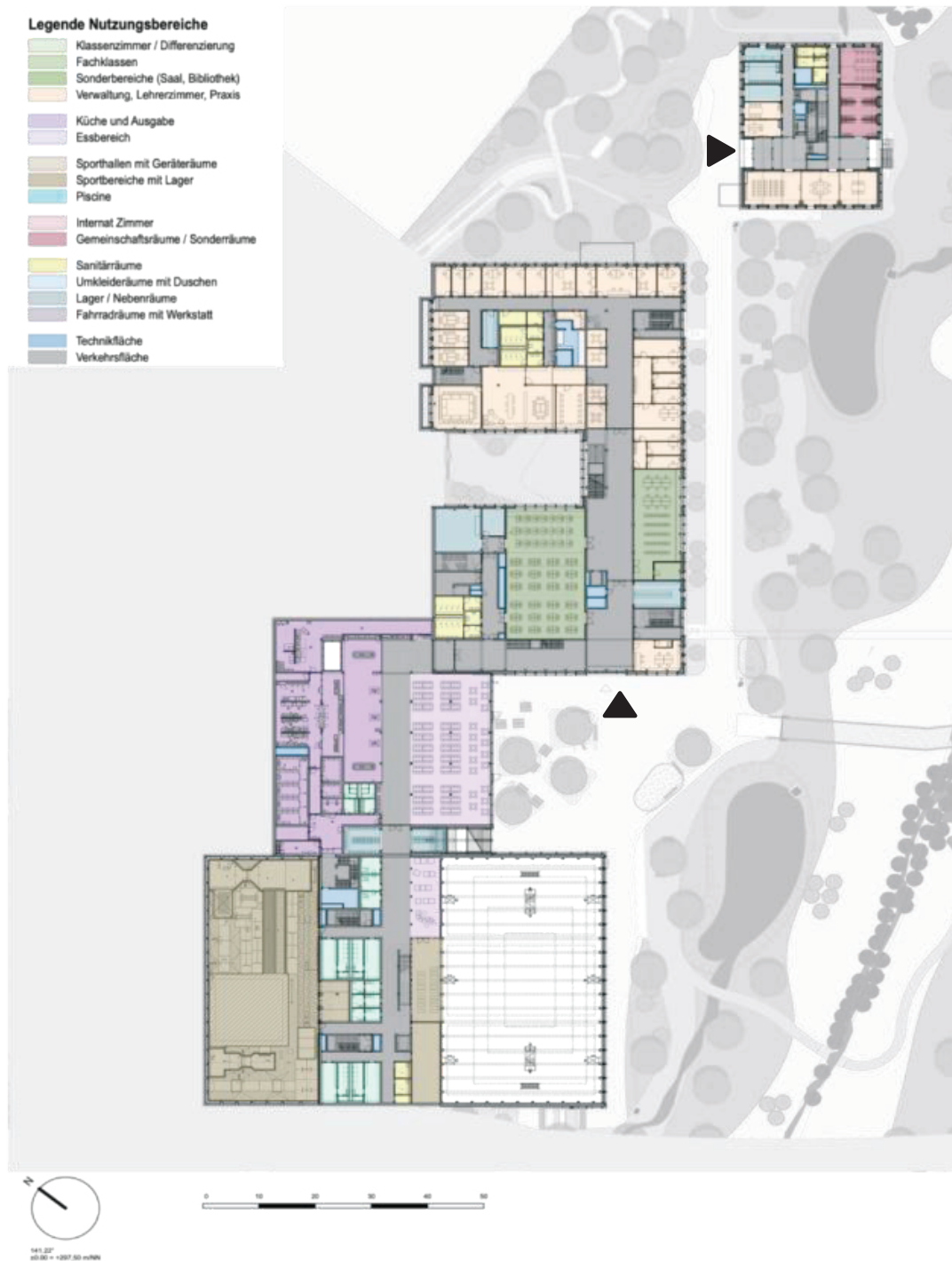
- Vue en plan – Rez-de-chaussée
- Vue en plan – 1^{er} étage
- Vue en plan – 2e étage
- Vue en plan – Sous-sol

Coupes

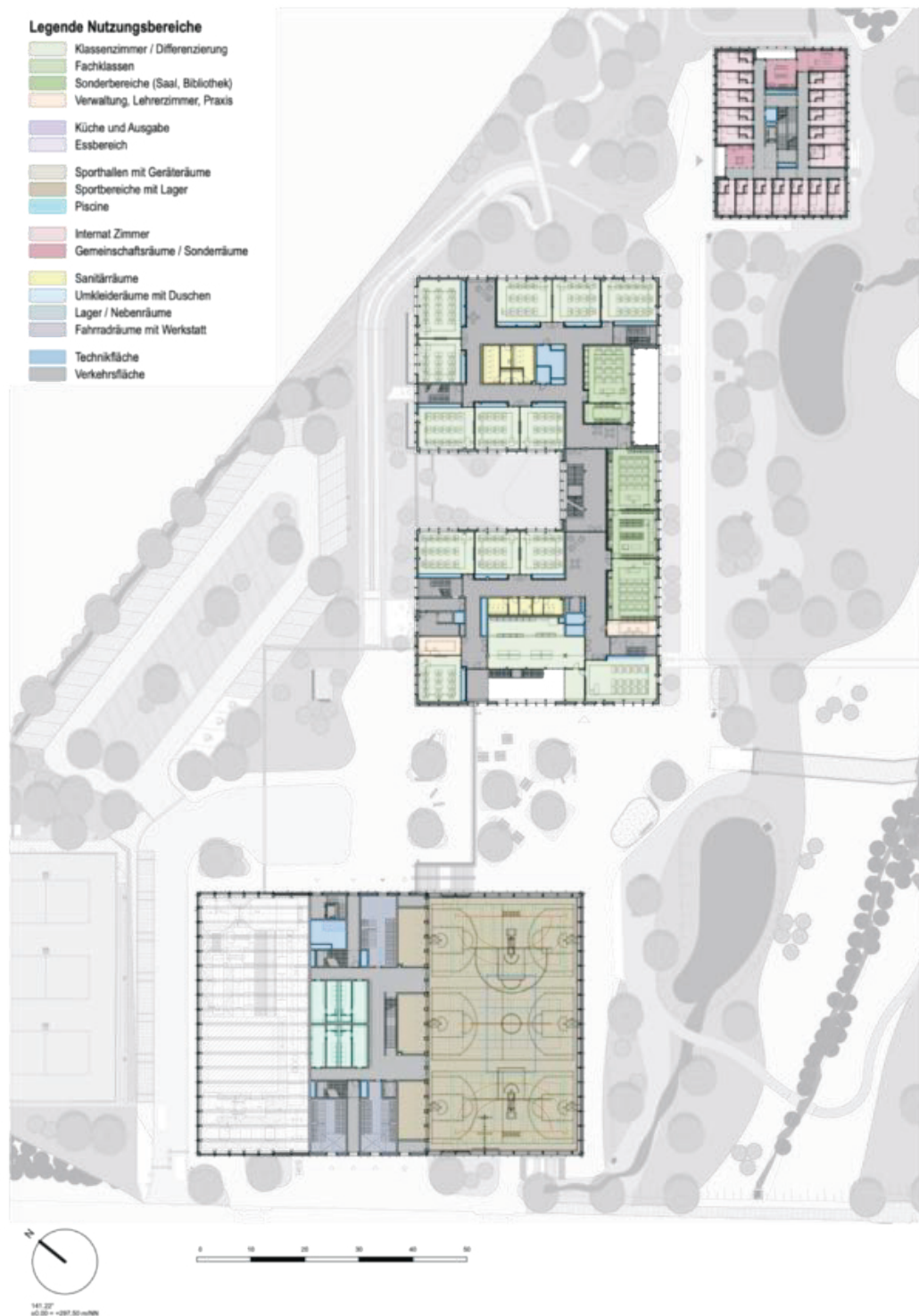
Façades

Plan d'implantation

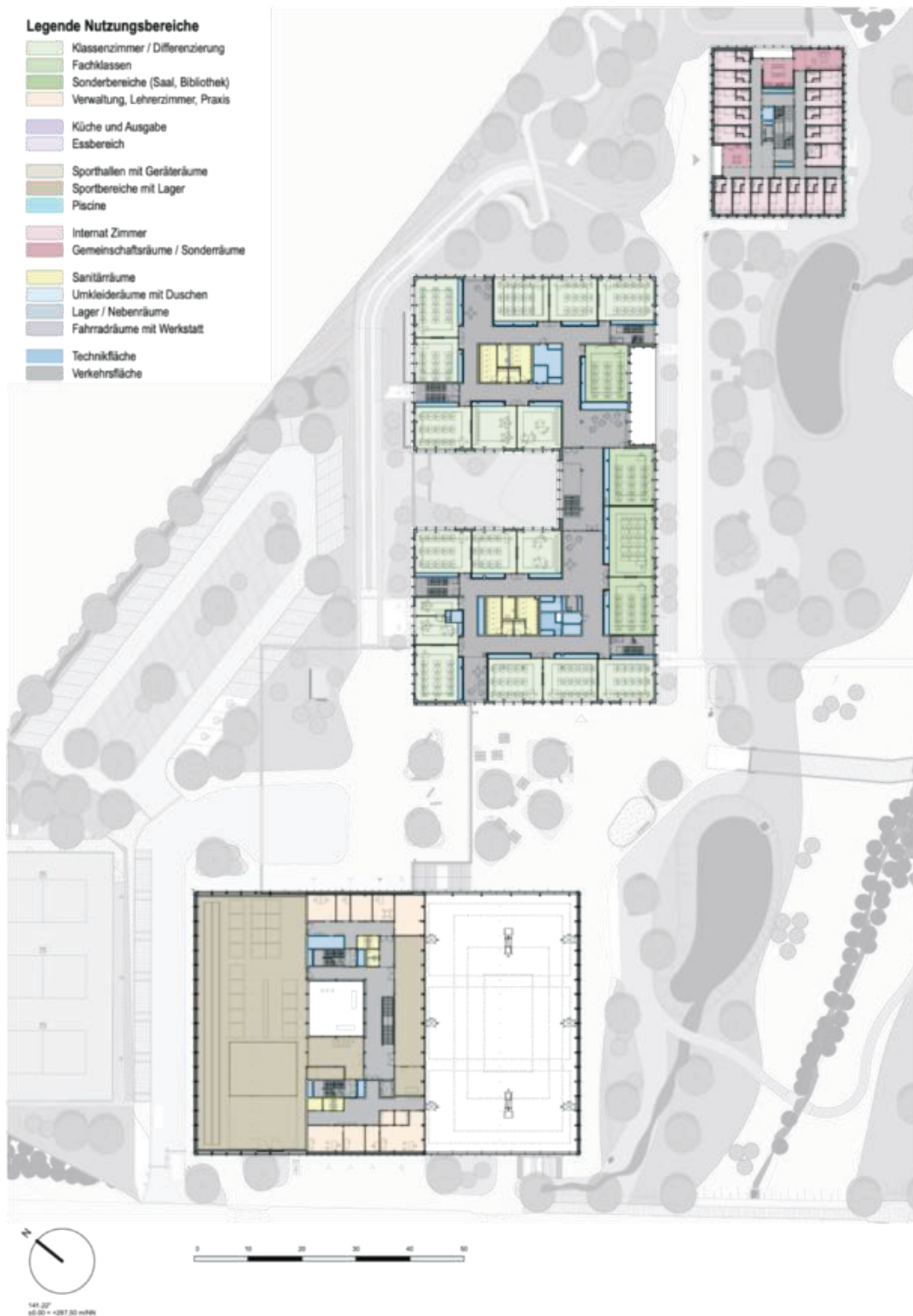
Partie NORD (lycée, complexe « Sport 01 », internat)
Vue en plan – Rez-de-chaussée



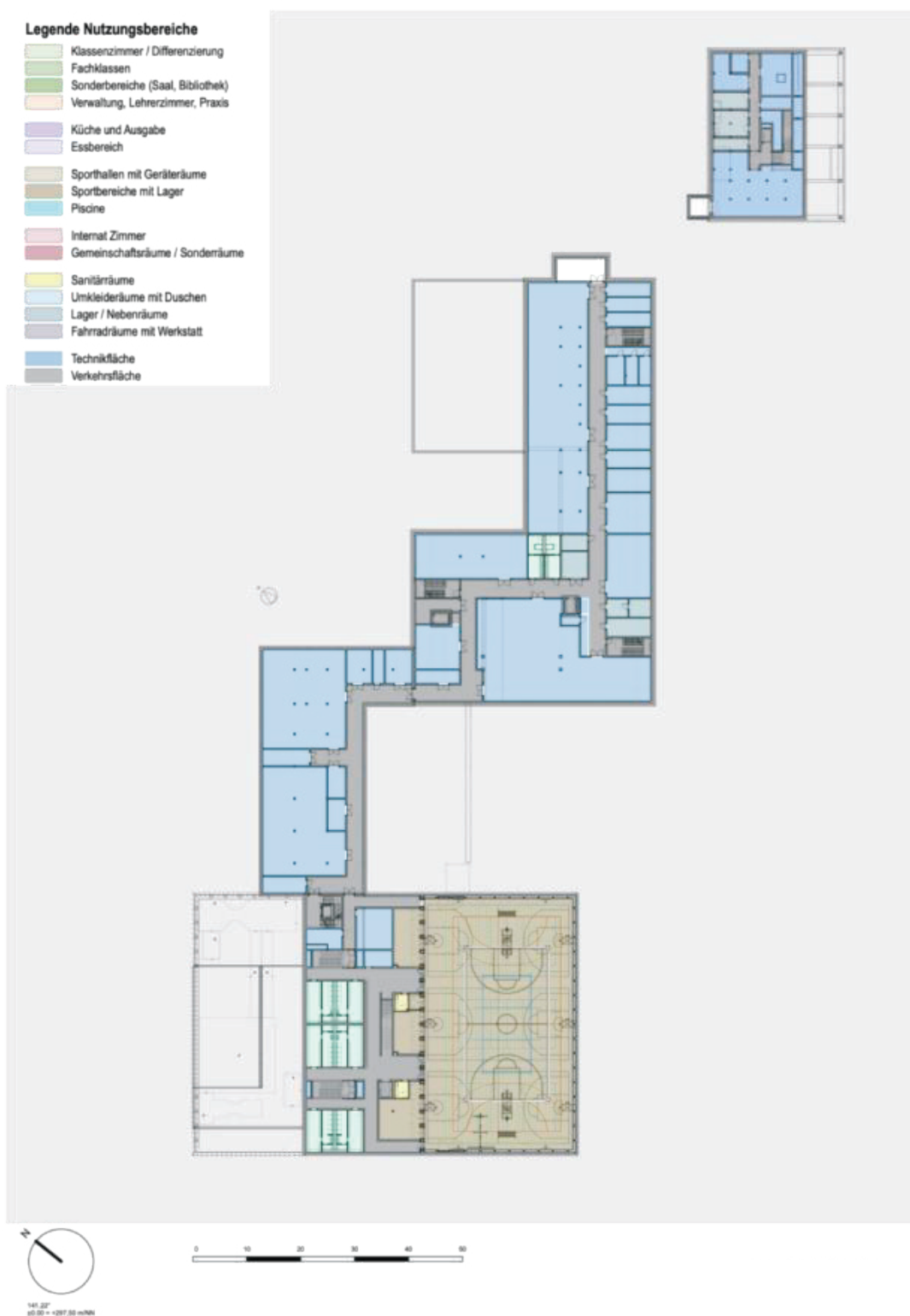
Partie NORD (lycée, complexe « Sport 01 », internat)
Vue en plan – 1^{er} étage



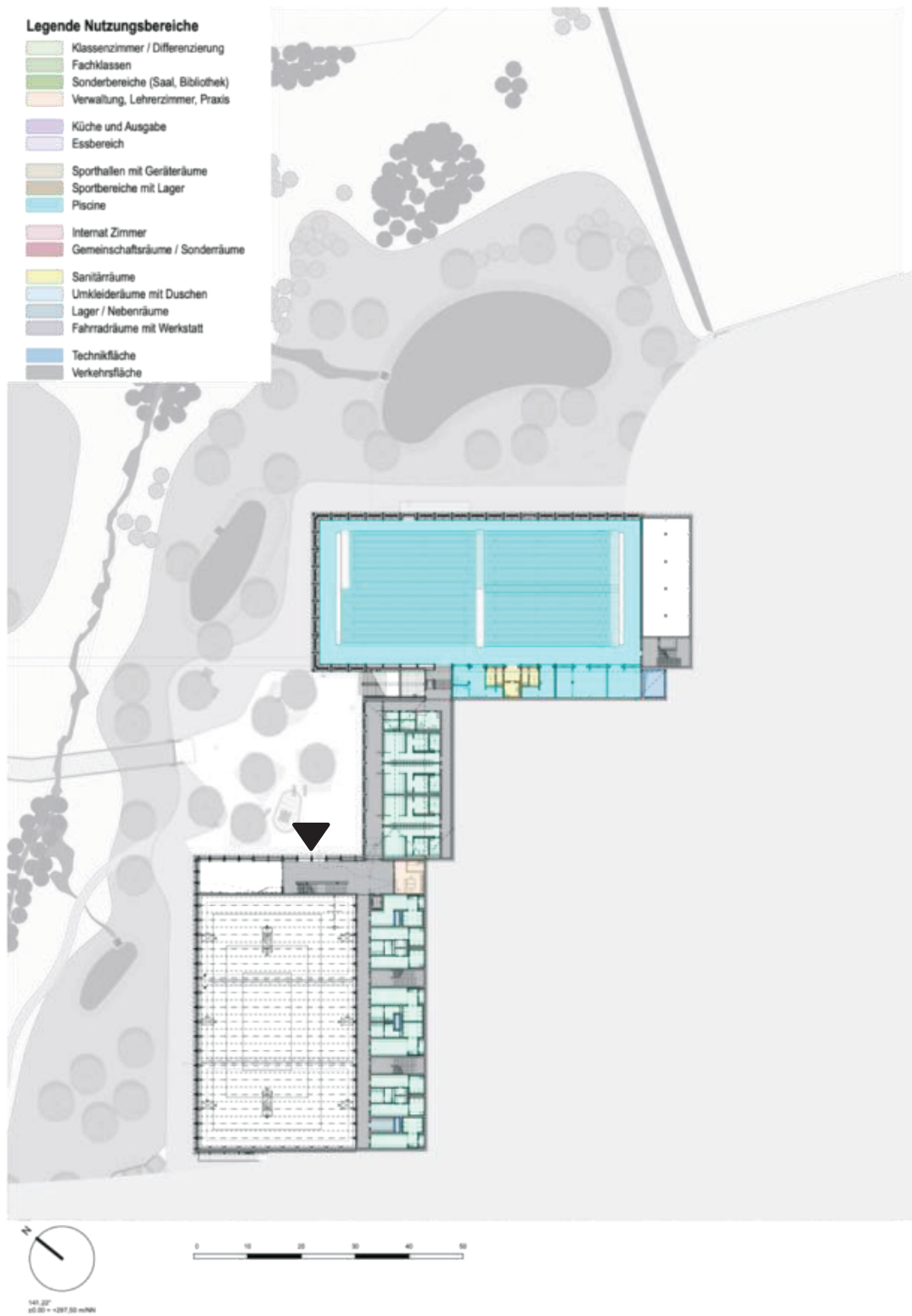
Partie NORD (lycée, complexe « Sport 01 », internat)
Vue en plan – 2e étage



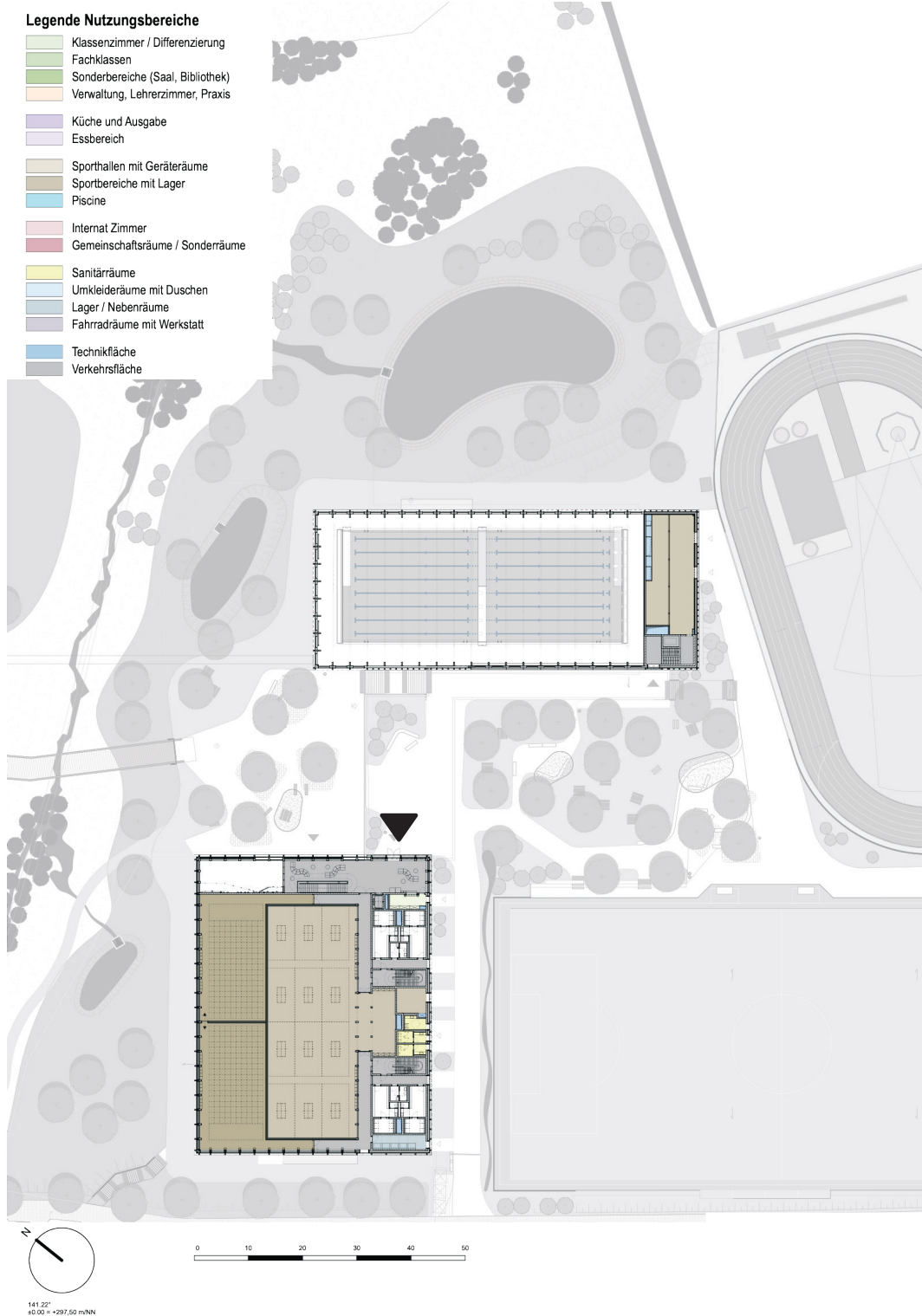
Partie NORD (lycée, complexe « Sport 01 », internat)
Vue en plan – Sous-sol



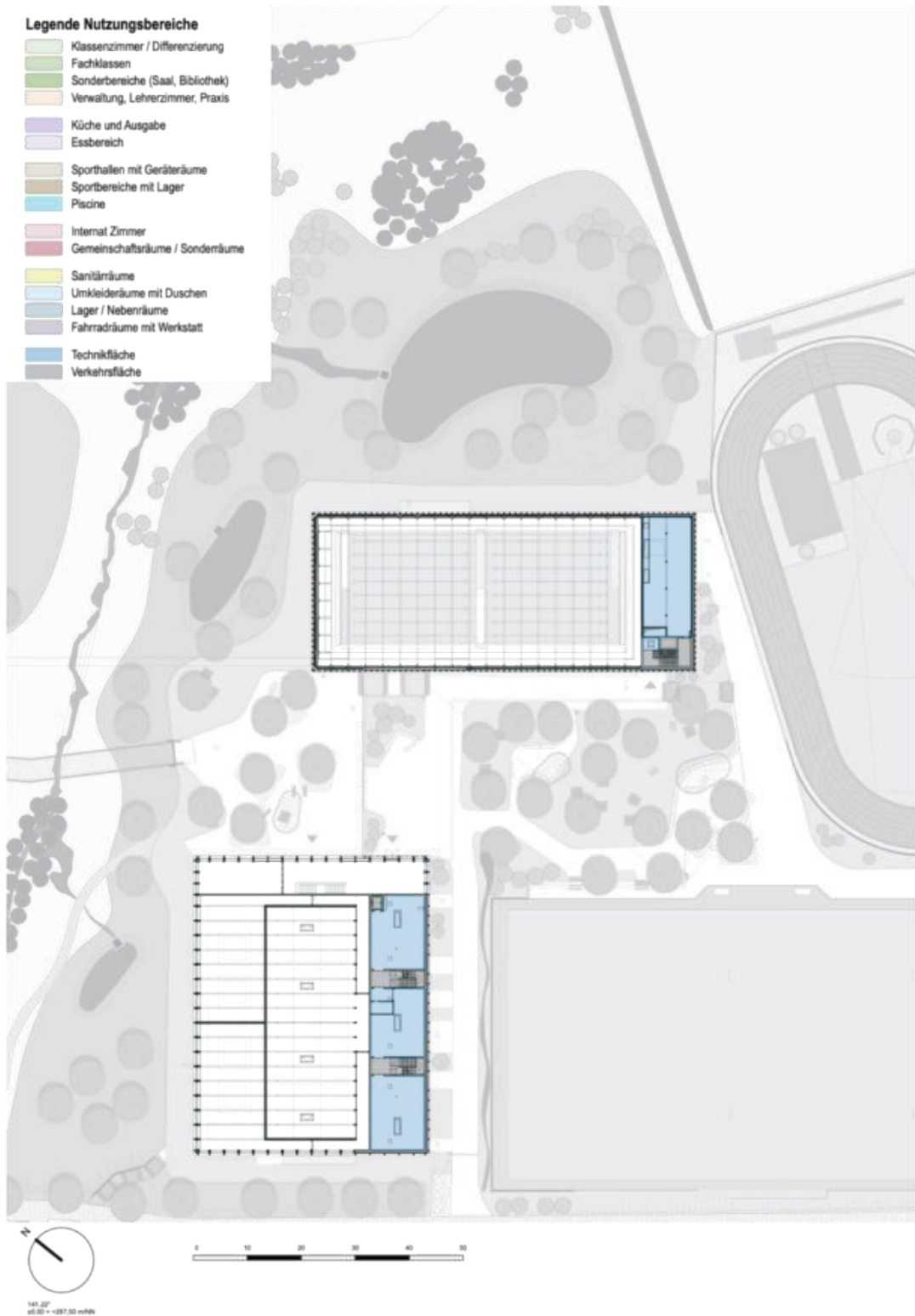
Partie SUD (piscine, complexe « Sport 02 »)
Vue en plan – Rez-de-chaussée



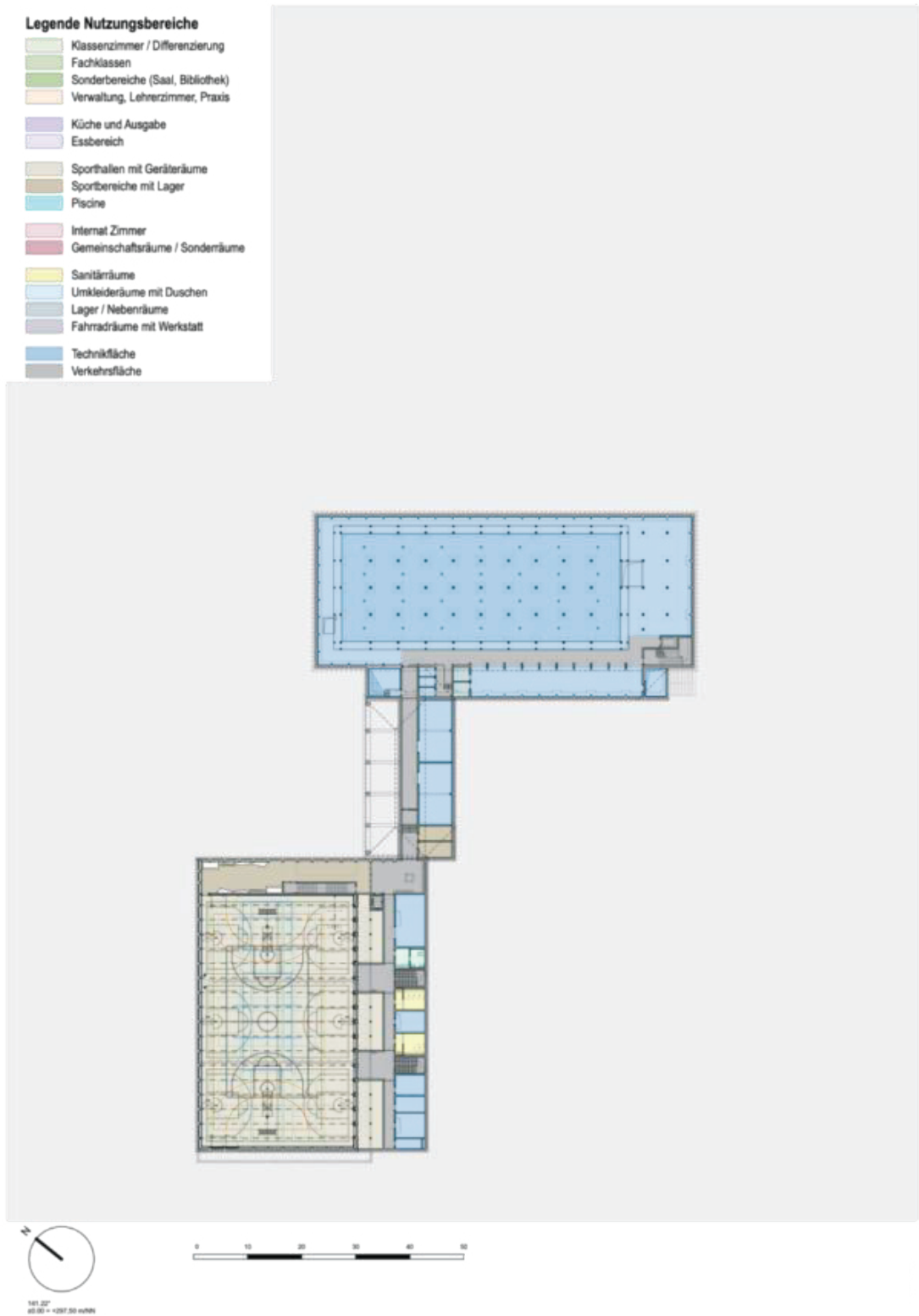
Partie SUD (piscine, complexe « Sport 02 »)
Vue en plan – 1^{er} étage



Partie SUD (piscine, complexe « Sport 02 »)
Vue en plan – 2e étage



Partie SUD (piscine, complexe « Sport 02 »)
Vue en plan – Sous-sol



Coupes



Façades



CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHECK



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Projet de loi ou
amendement :

Projet de loi relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer

Le check de durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3^{ème} Plan national pour un développement durable (PNDD) ?
2. En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
3. En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou négatifs éventuels de cet impact ?
4. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
5. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation**, ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

Points d'orientation
Documentation

☒ Oui ☐ Non

La priorité du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est d'offrir à tous les enfants et jeunes du Grand-Duché des opportunités éducatives aussi vastes qu'équilibrées. La garantie du droit à l'éducation et l'égalité des chances constituent les piliers d'un programme global de soutien scolaire au Luxembourg. Qu'il s'agisse de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, de la diversification de l'offre éducative ou du soutien financier aux familles, les lycées ont pour mission d'assurer une éducation accessible et inclusive pour tous.

2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

Points d'orientation
Documentation

☒ Oui ☐ Non

L'éducation a pour vocation de promouvoir la santé et le bien-être, tant physique que mental. À travers les enseignements, les projets pédagogiques et les activités proposées, l'école sensibilise les élèves à l'importance d'un mode de vie sain. De nombreuses études démontrent l'existence d'un lien étroit entre le niveau d'éducation et l'état de santé, soulignant ainsi le rôle essentiel des établissements scolaires en matière de prévention et de promotion de la santé.

Le projet prévoit la réalisation d'infrastructures variées contribuant directement à la santé et au bien-être des élèves, ainsi qu'à ceux des jeunes sportifs issus de 21 fédérations luxembourgeoises et des jeunes du club de football FC Mamer, qui utiliseront ces installations en dehors des heures régulières de cours du lycée. Les équipements extérieurs comprennent

trois terrains de beach-volley. Des vestiaires équipés de douches, partiellement accessibles depuis l'extérieur, garantissent des conditions optimales pour la pratique régulière d'activités physiques.

À l'intérieur des deux complexes sportifs, plusieurs halls de sport sont prévus, comprenant des salles dédiées aux disciplines classiques et spécialisées telles que la gymnastique, le tennis de table et les arts martiaux. Un espace d'athlétisme commun ainsi qu'une piscine complètent cette offre sportive diversifiée.

En complément, le restaurant scolaire, d'une capacité maximale de 340 places, intègre un espace de self-service ainsi qu'une cuisine pédagogique, favorisant une alimentation équilibrée et une approche éducative de la nutrition.

Le bien-être psychologique des élèves est également pris en considération par la mise en place d'un espace dédié aux services de psychologie et de psychologie du sport. Afin de compenser les absences liées à la participation des élèves à des compétitions ou à des stages durant le temps scolaire, un service spécifique de rattrapage est prévu, comprenant des espaces de travail adaptés, tels que des salles pour l'encadrement individuel et des salles de différenciation pédagogique.

L'organisation générale des espaces vise à offrir des conditions d'apprentissage sereines, au sein d'un environnement fonctionnel, lumineux et propice à la concentration.

3. Promouvoir une consommation et une production durables.

Points d'orientation
Documentation ☒ Oui ☐ Non

L'éducation vise également à promouvoir des modes de consommation et de production durables. L'approche pédagogique s'appuie sur des enseignements spécifiques destinés aux jeunes sportifs, ainsi que sur des projets et des activités favorisant le développement d'une conscience écologique chez les élèves. Elle encourage notamment la valorisation de la biodiversité, la réduction des déchets d'emballage, le recours aux ressources locales, la protection des eaux souterraines et des cours d'eau, ainsi que la préservation et la gestion durable de la surface forestière nationale.

4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.

Points d'orientation
Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le projet s'inscrit dans une démarche de durabilité et soutient une économie circulaire en privilégiant des matériaux durables, non composites et à faible teneur en substances chimiques.

5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

Points d'orientation
Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le projet s'inscrit dans une démarche cohérente de planification territoriale, visant une utilisation optimale et durable du foncier. Le terrain, d'une superficie d'environ 9,4 hectares, bénéficie d'un emplacement stratégique à proximité immédiate du Lycée Josy Barthel de Mamer (LJBM) ainsi que de l'École européenne II. Le Sportlycée (SLL) profite par ailleurs de la station « Mamer-Lycée » de la CFL ainsi que de la gare routière attenante au LJBM, ce qui renforce son accessibilité. L'intégration du projet dans le paysage a été pensée de manière à réduire au maximum son impact tout en structurant l'ensemble autour de l'espace vert central. L'implantation des bâtiments scolaires s'organise autour de cet espace paysager situé au cœur du site, conçu à la fois comme zone de détente pour les élèves et comme dispositif de gestion des eaux pluviales, tout en assurant une transition harmonieuse vers le biotope protégé adjacent.

6. Assurer une mobilité durable.

Points d'orientation
Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le projet a été conçu dans une perspective de mobilité durable, garantissant l'accessibilité universelle et favorisant la mobilité douce et le transport publique. L'accès au Sportlycée est pleinement assurée par la gare routière existante, partagée avec le Lycée Josy Bartel de Mamer, ainsi que par le point d'arrêt de la ligne ferroviaire. Sur le campus scolaire, les cheminements piétons et la circulation motorisée sont dissociés.

7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Points d'orientation
Documentation ☒ Oui ☐ Non

Le projet s'inscrit dans une approche respectueuse du paysage naturel et des ressources. Il reprend les lignes du terrain

Le bâtiment du lycée, de conception non monolithique, est composé de deux ailes reliées entre elles. Les bâtiments de sport, en raison de la combinaison de volumes unitaires relativement importants, se présentent sous la forme de volumes simples et compacts. Afin d'optimiser l'échelle par rapport au bâti voisin existant et futur, ainsi qu'entre les différents bâtiments du SLL, les salles de sport situées aux niveaux inférieurs sont implantées un niveau en dessous du niveau d'accès. Cette disposition permet une meilleure intégration volumétrique et une optimisation des proportions d'ensemble. L'internat s'affirme comme une construction indépendante.

Le site a fait l'objet de choix responsables, notamment par la mise en place de toitures végétalisées, de bassins de retention et d'aménagements respectant le cours d'eau et le biotope existant. Ces mesures complètent les mesures d'atténuation

8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.

Points d'orientation
Documentation

☒ Oui ☐ Non

Le projet s'inscrit dans la stratégie de l'État en matière de construction durable, en visant une consommation énergétique réduite, un recours accru aux énergies renouvelables et une gestion responsable des ressources.

Le concept énergétique repose sur des systèmes techniques performants (ventilation, chauffage, éclairage intelligent) et sur une enveloppe du bâtiment hautement isolée et étanche. L'optimisation de l'éclairage naturel et la réduction des consommations d'eau complètent cette approche.

Une part importante des besoins énergétiques est couverte par des sources renouvelables. Les matériaux utilisés sont durables, écologiques, sans substances nocives, faciles à entretenir et conformes aux principes d'une architecture intemporelle.

Les espaces communs présentent des finitions robustes, tandis que les lieux de séjour offrent des ambiances lumineuses et agréables, propices au bien-être. Par ailleurs, une gestion rigoureuse des déchets est assurée tout au long du projet, favorisant tri, recyclage et réduction de l'impact environnemental.

Ce projet constitue ainsi une réponse cohérente aux défis climatiques actuels et futurs, en alliant performance énergétique, qualité architecturale et durabilité.

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

Points d'orientation
Documentation

☐ Oui ☒ Non

pas applicable

10. Garantir des finances durables.

Points d'orientation
Documentation

☐ Oui ☒ Non

non applicable

Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante

En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.

Continuer avec l'évaluation ? ☐ Oui ☒ Non

(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : **non applicable**, ou de 1 = **pas du tout probable** à 5 = **très possible**

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de loi relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer		
Ministre initiateur :	La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics		
Auteur(s) :	Gilbert Schmit		
Téléphone :	24783328	Courriel :	gilbert.schmit@mmtp.etat.lu/procedure@mmtp.etat
Objectif du projet :	Financement et mise en œuvre du projet d'infrastructure concernant la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer		
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) :	Ministère des Finances, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Administration des bâtiments publics		
Date :	24/03/2026		

2. Objectifs à valeur constitutionnelle

Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? ☐ Oui ☒ Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- ☐ Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- ☐ Promouvoir le dialogue social
- ☐ Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- ☐ Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- ☐ S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- ☐ Protéger le bien-être des animaux
- ☐ Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- ☐ Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- ☐ Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques

Remarques :

3. Mieux légiférer

1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹ :

- ☒ Chambre des fonctionnaires et employés publics
☒ Chambre des salariés
☒ Chambre des métiers
☒ Chambre de commerce
☒ Chambre d'agriculture

¹ Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son approbation par le Conseil de gouvernement.

2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) à saisir / saisi(e)s pour avis : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Conseil d'Etat

Remarques / Observations :

3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?

☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Si non, pourquoi ?

4) Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales :
 - Citoyens :
 - Administrations :

☐ Oui ☒ Non
☒ Oui ☐ Non
☒ Oui ☐ Non

5) Le principe « Think small first » est-il respecté ?

(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Remarques / Observations :

6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la réglementation ? ☐ Oui ☒ Non

Remarques / Observations :

7) **Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ?** ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

8) **Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?** ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :

² N.a. : non applicable.

4. Digitalisation et données

9) **Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'État (e-Government ou application back-office)** ☐ Oui ☒ Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

10) **Le projet tient-il compte du principe « digital by default » (priorisation de la voie numérique) ?** ☐ Oui ☒ Non

11) **Le projet crée-t-il une démarche administrative qui nécessite des informations ou des données à caractère personnel sur les administrés ?** ☐ Oui ☒ Non

Si oui, ces informations ou données à caractère personnel peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe « Once only » ?

12) **Le projet envisage-t-il la création ou l'adaptation d'une banque de données ?** ☐ Oui ☒ Non

5. Égalité des chances (à remplir pour les projets de règlements grand-ducaux) ³

13) **Le projet est-il :**

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? ☐ Oui ☒ Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez pourquoi :

Les dispositions du présent projet de loi s'appliquent indépendamment du sexe de la personne concernée. Le projet de loi ne modifie pas la situation actuelle.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

14) Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Si oui, expliquez
de quelle manière :

³ Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.

6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :

<https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html>

16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou réglementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information) ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²

Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf>

Impression: CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

20260731_Avis

N° 8747¹

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**relative à la construction du Sportlycée et
d'un internat à Mamer**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

(30.6.2026)

En vertu de l'arrêté du 12 mai 2026 du Premier ministre, le Conseil d'État a été saisi pour avis du projet de loi sous rubrique, élaboré par la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un « check de durabilité – Nohaltegekeets-check ».

*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le projet de loi sous avis a pour objet d'autoriser le Gouvernement à procéder à la construction de nouveaux bâtiments situés à Mamer pour le Sportlycée et son internat, institués par la loi modifiée du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée.

En vertu de la loi en projet, l'enveloppe budgétaire à accorder pour le financement dudit projet ne peut pas dépasser le montant de 307 700 000 euros. L'autorisation du législateur pour procéder à la construction précitée est requise en vertu de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en question dépasse le seuil de 60 000 000 euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Il est suggéré d'adapter l'intitulé et l'article 1^{er} afin d'y viser, non pas la « construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer », mais la « construction de nouveaux bâtiments à Mamer pour le Sportlycée et son internat ».

Le texte du projet de loi sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 30 juin 2026.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Alain KINSCH

Impression: CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

20260721_Avis

Luxembourg, le 29 juin 2026

Objet : Projet de loi n°8747¹ relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer. (7135BLE/VHU)

*Saisine : Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
(7 mai 2026)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de loi sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet d'autoriser la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer.

En bref

- La Chambre de Commerce prend note de la construction d'un nouveau site pour le Sportlycée.
- Elle appelle à faire preuve de prudence dans les dépenses et à veiller au respect du plafond budgétaire fixé.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis, sous réserve de ses observations.

Considérations générales

Le Sportlycée, créé en 2012, a connu une croissance continue d'élèves-sportifs au cours des dernières années. Actuellement, il compte 506 élèves-sportifs inscrits et 21 conventions encadrent la coopération entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère des Sports ainsi que 21 fédérations sportives nationales.

Cette croissance rapide a mis en avant les limites structurelles du site actuel du Sportlycée au sein de l'Institut national des Sports (INS) situé dans le quartier Cents. A ce stade, le programme d'entraînement doit être réparti sur plus de 15 sites différents durant les heures de pointe impliquant une perte de temps importante et une charge organisationnelle et logistique considérable.

Depuis sa création, et afin répondre à l'augmentation continue de la demande, le Sportlycée a bénéficié d'une extension de son bâtiment scolaire en 2020. Celle-ci s'est toutefois rapidement

¹ [Lien vers le projet de loi sur le site de la Chambre des Députés](#)

révélée insuffisante au regard de l'évolution des effectifs et des besoins spécifiques de l'établissement. Le Projet justifie dès lors la construction d'un nouveau site à Mamer par les limites structurelles du site actuel du Sportlycée, situé au sein de l'INS à Luxembourg-Cents. La Chambre de Commerce relève toutefois que le dossier ne fournit pas d'indications précises quant au devenir du site actuellement occupé par le Sportlycée après son transfert à Mamer. Cette absence de précision est d'autant plus regrettable que le bâtiment initial du Sportlycée, mis en service en 2012, avait représenté un investissement de 11 millions d'euros, auquel s'est ajoutée l'extension du bâtiment scolaire réalisée en 2020, présentée dans l'exposé des motifs comme une solution temporaire rapidement devenue insuffisante. Dans une optique de bonne gestion des infrastructures publiques et d'optimisation de l'utilisation des surfaces disponibles, la Chambre de Commerce aurait dès lors souhaité que le projet de loi apporte davantage d'éléments sur la réaffectation envisagée du site actuel, ainsi que sur la valorisation future des investissements déjà consentis sur ce site. Par ailleurs, en tant qu'établissement à vocation nationale (et non lycée de proximité), la capacité d'hébergement, de 49 places, demeure-t-elle aussi insuffisante.

Les limites foncières et d'aménagement du site de l'INS ne permettent pas de construire un internat à capacité suffisante, l'intégration d'infrastructures sportives supplémentaires ainsi que l'extension durable du bâtiment scolaire. Une autre contrainte du Sportlycée est son offre scolaire actuellement très limitée qui ne permet pas à un grand nombre de jeunes affiliés aux centres de formation d'intégrer le Sportlycée. L'absence de lycées à proximité limite également les possibilités de coopération structurelle qui demeurent essentielle pour élargir l'offre scolaire du cycle supérieur de l'enseignement secondaire général (ESG) tout comme le développement d'une filière internationale. Par conséquent, un nombre croissant de jeunes sportifs affiliés aux Centres de formation ne peuvent intégrer le Sportlycée.

En raison de l'absence d'infrastructure adaptée susceptible de répondre aux besoins des jeunes sportifs et de leur permettre de concilier excellence sportive et réussite scolaire, la mission actuelle du Sportlycée, qui consiste à offrir un enseignement et un accompagnement éducatif adaptés aux élèves-sportifs, ainsi qu'un dispositif coordonné d'encadrement sportif, ne peut plus être assurée de manière satisfaisante ni durable. Selon l'exposé des motifs, la création d'un nouveau site scolaire et sportif s'impose désormais comme nécessité stratégique et un objectif d'intérêt général.

Le nouveau site du Sportlycée se trouvera sur le territoire de la commune de Mamer, plus précisément au sein de la zone « an Hiweng. » Il s'agit d'un choix stratégique reposant sur plusieurs avantages tels que la proximité du Lycée Josy-Barthel Mamer et de l'École européenne Luxembourg II devrait faciliter les collaborations dans le domaine éducatif, surtout pour le cycle supérieur dans le domaine de l'ESG, et la réduction substantielle des déplacements grâce au rassemblement des infrastructures sportives adaptées sur un seul site.

Concernant le concept pédagogique, la Chambre de Commerce note que celui-ci a pour objectif de renforcer la qualité de l'enseignement ainsi que l'accompagnement du double projet des élèves-athlètes. Le concept repose sur trois grands piliers : l'enseignement « input » qui transmet le savoir, l'interaction et travail en groupe ainsi que le travail en autonomie. Pour garantir la mise en œuvre de ce concept, des espaces d'apprentissage dédiés à ces trois dimensions vont être réalisés. Par ailleurs, des espaces d'encadrement individuel sont prévus pour les élèves régulièrement en déplacement pour des compétitions internationales afin d'organiser des cours de rattrapage et de remise à niveau.

La Chambre de Commerce prend également acte de la construction d'un internat de 160 places sur le même campus qui permet de compléter l'offre en accueillant des élèves venant de l'ensemble du pays. Au niveau de l'offre scolaire, le Projet prévoit au total 9 classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire classique (ci-après « ESC »), 3 classes du cycle inférieur de l'ESG

ainsi que 15 classes du cycle supérieur, permettant d'accueillir un plus grand nombre d'élèves à différents niveaux d'enseignement.

Au niveau des infrastructures, le nouveau Sportlycée sera doté d'équipements pouvant répondre à plusieurs unités d'entraînement au cours d'une même journée et adaptés à un maximum de disciplines sportives. Or, en raison de la surface limitée du nouveau site de Mamer, certaines infrastructures spécialisées telles que le tennis, le golf ou le squash, ne peuvent pas être intégrées sur place.

Concernant le programme de construction

Le Projet indique que le nouveau Sportlycée aura une capacité de 646 élèves dont 520 jeunes sportifs issus de 21 fédérations sportives et environ 160 enseignants et personnel. Comme dans chaque lycée, une série de services liés à l'accompagnement de l'enfant au niveau psycho-social, socio-éducatif ou d'autres services spécifiques sont prévus.

La Chambre de Commerce prend note de la partie technique du projet de construction du Sportlycée. De manière générale, elle salue les explications fournies en matière d'accès au site, de mesures de compensation ainsi que l'attention portée en matière d'efficacité énergétique et de durabilité. La Chambre de Commerce note que le Projet n'inclut pas de calendrier de l'opération, malgré le fait que 45,5 millions d'euros soient inscrits jusqu'en 2029 dans le Budget pluriannuel et que la date finalisation est actuellement estimée à 2031 d'après une question parlementaire.²

De manière générale, elle salue l'ensemble du Projet qui favorise la centralisation de la plupart des activités proposées par le Sportlycée ainsi qu'une offre étendue qui englobe également l'ESG, pouvant potentiellement être développée davantage avec le Lycée Josy-Barthel et l'Ecole européenne Luxembourg II.

Toutefois, la Chambre de Commerce note que le Projet autorise une enveloppe de 307,7 millions d'euros, indexée sur l'indice des prix de la construction valable au 1^{er} octobre 2025. (valeur 1.173,24), et qui contient une réserve pour imprévus de 5% se chiffrant à 12.216.800 euros auxquels s'ajoutent également des frais annuels estimés à 28.548.500 euros. Le Projet indique que les dépenses sont imputées sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Dans un contexte de faible croissance économique et de finances publiques sous pression, la Chambre de Commerce appelle à faire preuve de prudence dans les dépenses et à veiller au respect du plafond budgétaire fixé.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis, sous réserve de ses observations.

BLE/VHU/GES

² [Lien vers la question parlementaire n°2303 sur le site de la Chambre des Députés](#)

20260812_Avis

CdM/10/10/2026 26-102
N° dossier parl. : 8747

Projet de loi relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer.

Avis de la Chambre des Métiers

Par sa lettre du 7 mai 2026, Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi (ci-après le « Projet ») a pour objet d'autoriser la construction d'un nouveau site du Sportlycée (ci-après le « SLL ») à Mamer, doté d'un internat et des infrastructures sportives indispensables, destiné à accueillir un nombre croissant d'élèves-sportifs. Ce complexe vise à offrir un cadre adapté à la poursuite d'un double objectif associant formation scolaire et pratique sportive de haut niveau. Le Projet s'inscrit dans la volonté de disposer au Luxembourg d'infrastructures modernes, capables de répondre aux exigences spécifiques de ce type d'enseignement et d'en garantir la qualité à long terme.

La construction d'un nouveau site constitue une réponse à des contraintes structurelles identifiées dans l'organisation actuelle, marquée notamment par la dispersion des sites d'entraînement et les inefficiences qui en résultent. La centralisation des activités pédagogiques et sportives au sein d'un même ensemble permet d'envisager une utilisation plus rationnelle des ressources, une réduction des déplacements et une amélioration globale des conditions d'apprentissage et d'encadrement.

La Chambre des Métiers salue l'initiative du Projet, qui s'inscrit dans une approche visant à renforcer et diversifier l'offre de formations spécialisées et à promouvoir des parcours d'excellence reconnus, adaptés à des profils spécifiques. Le développement de l'infrastructure d'un établissement sectoriel dédié au sport de haut niveau constitue une évolution cohérente, permettant de mieux prendre en compte les besoins particuliers des élèves concernés et de valoriser des formats éducatifs complémentaires aux approches traditionnelles.

À cet égard, la conception pédagogique du SLL, fondée sur un modèle intégré d'école à temps plein, trouve dans cette nouvelle infrastructure les conditions nécessaires à sa

pleine mise en œuvre. Le regroupement sur un site unique des espaces dédiés à l'enseignement, à l'entraînement et à la vie quotidienne permet de renforcer la cohérence d'un modèle pédagogique spécialisé. Une telle approche contribue à reconnaître et à valoriser des formes d'excellence diversifiées, tout en offrant un cadre structuré propice au développement du potentiel individuel des élèves. Elle participe également à une évolution du système éducatif vers des modèles plus différenciés et individualisés, tenant compte de la diversité des compétences et des aspirations.

La conception du futur complexe appelle également une appréciation positive dans la mesure où elle répond étroitement aux besoins réels des élèves et du personnel enseignant. La diversité des espaces prévus (salles de classe, espaces d'apprentissage individuel, internat, espaces communs et infrastructures sportives) témoigne d'une volonté de concevoir l'architecture comme un véritable levier au service du projet pédagogique du SLL.

La Chambre des Métiers note également avec intérêt l'intégration d'espaces dédiés à des activités pratiques et techniques, tels que le « maker space », qui permettent aux élèves de développer des compétences professionnelles concrètes. Ces aménagements contribuent utilement à rapprocher le milieu scolaire des réalités professionnelles et à encourager des approches pédagogiques plus interactives.

L'implantation du nouveau site du SLL à proximité immédiate du Lycée Josy Barthel et de l'École européenne Luxembourg II constitue par ailleurs un atout majeur. Cette configuration permet en effet de créer un pôle éducatif favorable aux synergies et à l'élargissement de l'offre scolaire. Elle ouvre notamment de nouvelles perspectives en matière d'orientation, en permettant aux élèves-sportifs d'accéder à une plus grande variété de filières à proximité immédiate, y compris à la formation professionnelle, aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, ainsi qu'à des parcours internationaux. La Chambre des Métiers estime que cette ouverture constitue un facteur essentiel permettant aux élèves de réaliser pleinement leur potentiel et de promouvoir la diversité des talents.

Toutefois, la faisabilité effective de la conciliation entre les exigences du sport de haut niveau et celles de la formation professionnelle initiale mérite d'être examinée, notamment dans le cadre de l'apprentissage ou des périodes de stage en entreprise, qui requièrent une présence plus substantielle dans les organismes de formation professionnelle (e.a. artisanaux). Une telle double exigence pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre en pratique. La Chambre des Métiers estime néanmoins essentiel de maintenir cette option, afin de préserver une ouverture vers l'ensemble des voies de formation.

Dans le prolongement de ces considérations, le Projet revêt également un intérêt significatif du point de vue de la politique d'investissement public. Dans un contexte économique marqué par des tensions persistantes affectant le secteur de la construction, notamment en raison des répercussions des crises récentes, la mise en œuvre de projets d'envergure constitue un levier important pour soutenir l'activité économique et préserver les capacités de production. Toutefois, afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'accéder plus largement aux marchés publics et de renforcer le tissu économique local, il est indispensable de mettre en place une stratégie d'attribution structurée, fondée notamment sur une répartition fonctionnelle et technique des différents lots des marchés publics. En outre, à cause d'une forte évolution des coûts

liés aux matières premières et à la main-d'œuvre, une mise à jour régulière des estimations financières et des devis s'avère indispensable pour sécuriser les procédures d'appel d'offres et éviter les situations qui conduisent à l'échec ou à l'annulation des marchés en raison du dépassement des budgets prévus.

Dans cette optique, la Chambre des Métiers souligne que les investissements publics dans des infrastructures scolaires et sportives modernes présentent un double intérêt, à savoir développer les services publics et stimuler l'économie à court terme. De telles initiatives contribuent ainsi à la relance de l'activité économique et à la consolidation d'un secteur essentiel pour l'économie nationale.

Par ailleurs, la Chambre des Métiers note que le Projet s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de construction durable. Les plans et descriptions présentés du futur site, notamment en ce qui concerne l'intégration paysagère et l'efficacité énergétique, témoignent d'une volonté de veiller à ce que l'ouvrage réponde aux standards contemporains de la construction durable. Une telle approche favorise la transition vers des modèles de construction plus durables et plus performants, tout en offrant aux entreprises artisanales l'opportunité de mettre en valeur leur expertise dans ces domaines.

La Chambre des Métiers souligne à cet égard l'importance de maintenir une politique d'investissement soutenue, qui apportera une sécurité à moyen terme aux acteurs du secteur et favorisera un environnement propice à l'innovation et à l'emploi.

* * *

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 10 août 2026

Pour la Chambre des Métiers



Tom WIRION
Directeur Général



Tom OBERWEIS
Président